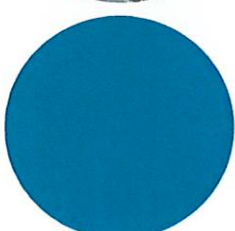
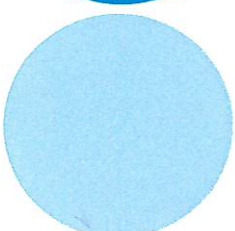
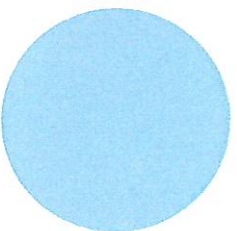
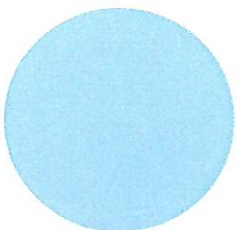
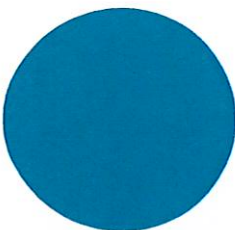
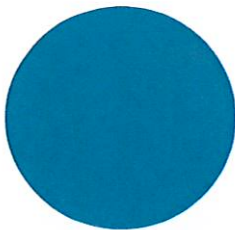


# Plan Zonal de Sécurité 2020 -2025



Zone de police du Val de l'Escaut



## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
INTRODUCTION.....	2
Préface.....	3
Avis au lecteur .....	4
CHAPITRE 1 MISSION-VISION-VALEURS.....	5
1.1. Leçons à tirer du plan précédent.....	6
1.2. Les parties prenantes & leurs attentes .....	6
1.3. Mission - Vision - Valeurs .....	8
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE.....	13
2.1. Leçons à tirer du plan précédent.....	14
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone .....	15
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	18
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes .....	21
2.5. Déploiement du corps de police.....	21
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement .....	24
2.7. Coopération.....	33
CHAPITRE 3 LES PRIORITES .....	37
3.1. Détermination des priorités et contribution au plan national de sécurité .....	38
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	42
4.1. Communication externe et interne .....	43
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN .....	44
5.2. Approbation.....	45
LISTE DE DISTRIBUTION .....	46
ANNEXES .....	48



# INTRODUCTION



# Préface

Comme son intitulé le précise, le présent plan zonal de Sécurité (PZS) a pour objet de décrire les priorités, les objectifs et les actions stratégiques que compte développer la zone de police Du Val de l'Escaut pour les six années à venir. Celles-ci seront évaluées chaque année et adaptées, si besoin est, en fonction des réalités constatées et vécues.

Dans l'esprit de la loi sur la police intégrée et la recherche de la qualité qu'elle implique, le nouveau plan zonal de sécurité ne peut être une simple reconduction du précédent. Sur base de l'expérience acquise, des enseignements et des nouvelles données recueillies - la notion de sécurité étant évolutive - les concepteurs de ce nouveau plan ont intégré toute une série de paramètres qui visent à s'approcher au plus près du vécu de notre société et des communautés qui la compose. Pour notre part, s'inscrire comme le maillon fort dans la chaîne de sécurité en vue de répondre au mieux aux attentes et aux souhaits des autorités [fédérales, judiciaires, administratives, ...], de nos partenaires mais aussi et surtout de notre population locale restera notre première préoccupation. En ce sens, les contraintes démographiques et géographiques nous ont incités à différencier nos objectifs en fonction des réalités locales des entités qui composent notre zone de police.

Ce nouvel outil de travail se veut également plus concret quant aux objectifs internes que nous nous sommes assignés, notamment par la mise en place :

- D'instruments de mesures fiables et pérennes ;
- D'outils d'administration numériques partagés ;

Ceux-ci nous permettront en tout temps de planifier, d'évaluer nos actions en fonction des réalités de terrain afin de les adapter à ces dernières le cas échéant, tout en permettant une véritable transparence vis-à-vis de l'ensemble de nos citoyens et partenaires.

Nous remercions particulièrement les concepteurs du présent plan qui ont traduit ici, en termes clairs et avec beaucoup de fidélité, les souhaits exprimés par l'ensemble des partenaires du Conseil Zonal de Sécurité.

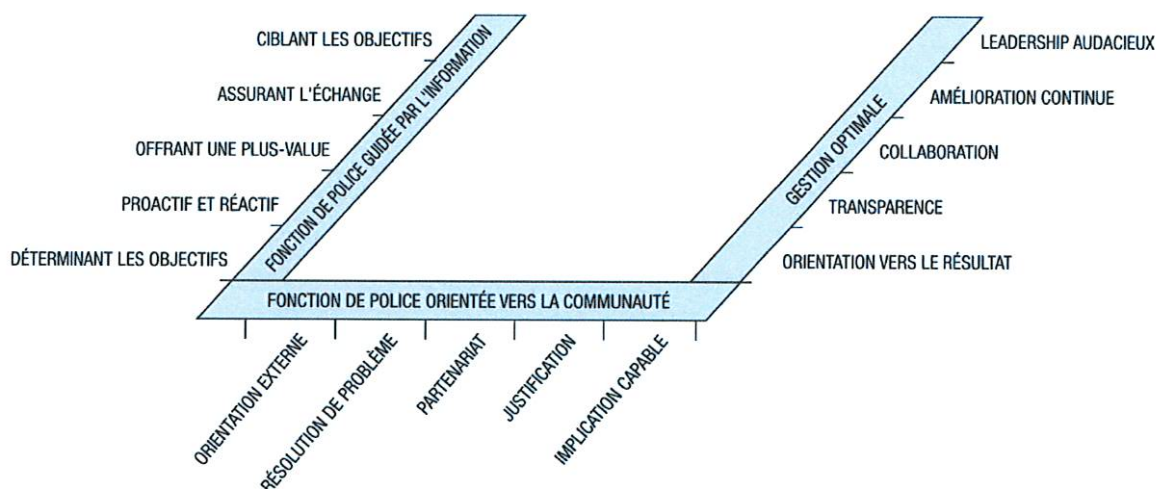


## Avis au lecteur

La poursuite de la vision de l'excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur de ce plan. Notre souci a été et est d'intégrer tant la philosophie :

- De police orientée vers la communauté avec ses cinq piliers (orientation externe – résolution de problèmes - partenariat - justification - implication capable) ;
- De la police guidée par l'information avec ses cinq caractéristiques (déterminant les objectifs - proactif et réactif - offrant une valeur ajoutée - assurant l'échange - ciblant les objectifs) ;
- Que de la gestion optimale qui nous permettra – ensemble - de réaliser les bonnes choses, de bien les réaliser et de mieux les réaliser.

L'amélioration continue et l'innovation sont des objectifs permanents de notre organisation. Notre implication au sein de notre société en constante évolution est une démarche essentielle pour rencontrer ce but. L'analyse des différentes sources d'information en vue d'établir ce plan a été confrontée aux attentes des stakeholders, notamment de nos concitoyens de sorte que nos objectifs définis collent à la réalité de terrain et au vécu de notre population.





# **CHAPITRE 1**

## **MISSION – VISION – VALEURS**



## 1.1. Leçons à tirer du plan précédent

En 2017, La zone de police du Val de l'Escaut a connu une transition managériale. En effet le chef de corps en titre a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions fin février. Il a été relayé par le nouveau chef de corps dès le 1er mars de cette même année.

Dès sa prise de fonction, le nouveau chef de corps a constaté un déficit en termes d'outils de gestion qui permettent d'avoir une vue globale sur l'organisation et son fonctionnement. Aussi, pour obtenir une première image de notre organisation, il a fallu réaliser une « mesure zéro » dans la plupart des domaines qu'ils soient opérationnels ou administratifs. Cette démarche a nécessité d'importer des outils développés par des zones de polices voisines mais également de développer plusieurs mécanismes ou dispositifs en interne pour réaliser cette première image. Ces instruments ont été graduellement encadrés par une série de procédures et de méthodes de travail qui permettent aujourd'hui de partager l'information et de projeter notre vision de l'organisation sur le moyen terme.

L'état des lieux ainsi réalisé a été communiqué au fur et à mesure aux autorités administratives et judiciaires. Fort des éléments récoltés, le conseil de police a ainsi pu attribuer une lettre de mission au chef de corps. Celle-ci reprend les objectifs stratégiques en matière :

- D'organisation interne ;
- De gestion opérationnelle ;
- De gestion des ressources humaines ;
- De gestion des moyens budgétaires et matériels.

Ces objectifs ont été concertés et constituent des guides qui permettent de conduire la zone de police au travers du déploiement de la vision définie (Annexe 1).

## 1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
<b>Direction et financiers</b>			
Collège & conseil de police	Discussions thématiques lors des collèges de police et ou de commissions thématiques au sein des communes (commission de sécurité, P.L.P...)	Exécuter les missions qui nous incombent en tenant compte du cadre légal et budgétaire	Dotations communales qui doivent s'adapter aux réalités de fonctionnement et aux contraintes opérationnelles Collaboration active et constructive



PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
<b>Parquet–magistrat de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note de politique criminelle</li> <li>- Discussions thématiques en C.R.A qui s'appuient sur la circulaire de politique criminelle du Procureur du Roi</li> <li>- Contacts privilégiés avec le magistrat de référence</li> </ul>	Fournir un service de qualité dans le respect des procédures qui permette le bon fonctionnement de la chaîne pénale	Management de et des enquêtes par l'autorité judiciaire Collaboration active et constructive
<b>Clients/Bénéficiaires de service</b>			
<b>Population (sensu lato)</b> <b>Associations diverses (commerçants, ...).</b> <b>Organisateurs d'événements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres citoyennes (P.L.P) ou autres</li> <li>- Moniteur de sécurité</li> <li>- Courriers de plaintes ou de satisfaction</li> <li>- Réunions de coordination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité, implication professionnelle des services de police et des autorités</li> <li>- Respect des prescrits par la population (Sensu Lato)</li> <li>- Implication citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un véritable partenariat qui s'appuie sur un lien de confiance réciproque</li> <li>- Prise en compte des attentes et des contraintes réciproques</li> </ul>
<b>Partenaires et fournisseurs</b>			
<b>D.C.A</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plate-forme des chefs de corps</li> <li>- Concertation de recherche d'Arrondissement (C.R.A)</li> <li>- Plateformes thématiques (vols, stupéfiants, T.F.L, ...)</li> <li>- Groupes de travail thématiques (R.G.P.D, communication, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des normes contraignantes</li> <li>- Prise en compte des priorités P.N.S au travers du P.Z.S</li> <li>- Développer une véritable approche intégrée (partenariat) et un esprit de service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication professionnelle de l'ensemble des partenaires</li> <li>- Ampleur de vue, ouverture d'esprit et connaissance du cadre de fonctionnement</li> <li>- Volonté mutuelle de collaborer</li> </ul>
<b>P.J.F</b>			
<b>OCAM, Sureté de l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions thématiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Task Force Locale (T.F.L) -stratégique et opérationnelle</li> <li>➤ Cellule de Sécurité Intégrale Locale (C.S.I.L)</li> <li>➤ Approche individualisée en fonction des dossiers</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi rigoureux des entités et phénomènes</li> <li>- Transmission de l'information efficace</li> <li>- Implication des différents acteurs dans les dossiers et partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proactivité orientée vers les zones en cas de besoin</li> <li>- Disponibilité et implication des partenaires au niveau local</li> <li>- Partage de l'expertise</li> </ul>



PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
<b>Collaborateurs</b>			
➤ L'ensemble <b>des services et des collaborateurs du corps de police</b>	Contacts réguliers avec : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le chef de corps</li><li>- Le directeur des opérations</li><li>- La directrice des ressources humaines et matérielles au travers :<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Du fonctionnement quotidien</li><li>➤ De journée de formation-sensibilisation</li><li>➤ Rencontres individuelles (ponctuelles)</li><li>➤ De réunions : COP (coordination opérationnelle), FAL (Finances, Administration, Logistique)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre de référence clair dans lequel situer son action</li><li>- Disponibilité, implication professionnelle de chacun</li><li>- Reconnaissance du travail accompli</li><li>- Cohérence, transparence et équité dans les prises de décisions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Implication et gestion dynamique des responsables qui véhiculent la valeur d'exemple</li><li>- Implication professionnelle de l'ensemble des collaborateurs</li><li>- Communication efficace</li><li>- Mise à disposition des moyens (matériel, formation, ...)</li></ul>

## 1.3. Mission – Vision – Valeurs

### 1.3.1. Mission

La zone de police du Val de l'Escaut, composante locale de la police intégrée structurée à deux niveaux<sup>1</sup>, a pour mission essentielle de promouvoir le déroulement harmonieux de la vie en société en contribuant au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique des citoyens en général et des habitants de la zone de police en particulier.

Plus que jamais, aux yeux de la population, la zone de police doit être un service incontournable, reconnu et apprécié pour :

- Son efficacité et son professionnalisme, sa connaissance des préoccupations du citoyen et sa volonté manifeste de les résoudre ;
- La correction avec laquelle elle agit, selon les exigences auxquelles doit répondre un service public au service du public ;

<sup>1</sup> Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.



Pour ce faire, notre action sera guidée par les principes de la police orientée vers la communauté. Dans cette optique, nous portons notre attention :

- Sur l'extérieur et surtout vers les attentes réelles de la population ;
- Sur les problèmes en utilisant des techniques orientées vers le résultat ;
- Sur le développement de partenariats qui permettront d'associer tous ceux qui peuvent contribuer activement à atteindre les objectifs poursuivis en matière de sécurité ;
- Sur une prestation de qualité qui s'appuiera sur une capacité de remise en question en vue d'améliorer constamment le service rendu et de comptes rendus réguliers de nos actions ;
- Sur la capacité pour toutes les catégories du personnel de s'impliquer de manière responsable et critique dans l'exécution de leurs tâches.

Nous respecterons dans le cadre de cette approche les principes de visibilité, de continuité et d'accessibilité.

La zone de police s'engage à être :

- *A l'égard des autorités* : un organe d'exécution, efficace et compétent qui tient compte et applique les directives qui lui sont communiquées en recherchant l'efficacité dans l'exercice de ses missions ;
- *Vis-à-vis des autres services de police fédéraux ou locaux* : un partenaire loyal qui respecte ses engagements et s'intègre efficacement dans les structures de la police intégrée, structurée à deux niveaux sans lien hiérarchique.

### 1.3.2. Vision

La police intégrée vit depuis de nombreuses années au rythme de « la police orientée vers la communauté »<sup>2</sup>. Cette vision fait aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement policier ce qui a permis à la police locale de se rapprocher du citoyen, de ses autorités, de ses partenaires...

Pour concrétiser cette stratégie, nous continuons à nous appuyer sur les cinq conditions essentielles qui la soutiennent, à savoir :

- L'orientation vers l'extérieur

La police a, en premier lieu, une fonction sociétale, à savoir le respect de l'ordre public, en sa composante essentielle qu'est la tranquillité publique. Elle évolue dans une société hétérogène et au sein de laquelle elle ne peut agir efficacement que par son intégration et son implication. La présence, la permanence et l'échange sont ici d'une importance capitale. Elle peut ainsi mieux percevoir le pouls des communautés qui la composent, en suivre l'évolution et ainsi être en capacité d'en détecter les attentes.

<sup>2</sup> Circulaire Ministérielle du 27/05/2003 concernant la définition de l'interprétation du Community Policing applicable au service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Circulaire ministérielle CP 2 visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axée sur la police de proximité.



- L'orientation vers les problèmes

Le travail orienté vers la résolution de problème fait référence à l'analyse et à l'identification des causes potentielles de la criminalité et de conflits dans la (les) communauté(s). La police n'intervient pas seulement de manière réactive, et elle n'attend certainement pas que les situations dégénèrent. Grâce à un suivi, une identification et une analyse continue de la situation d'insécurité, elle essaie de discerner à temps les problèmes, de les prévoir dans la mesure du possible et d'anticiper.

- Coopération avec les citoyens = partenariat

Le partenariat repose sur la conviction mutuelle que la tranquillité, la confiance et la qualité de la vie naissent du travail conjoint de l'ensemble des maillons qui peuvent jouer un rôle dans la chaîne de la sécurité : il en va de la viabilité même de notre société.

- La justification

La justification, n'est pas à notre sens, une terminologie appropriée : il serait plus opportun d'utiliser le vocable « rendre compte ». Ce dernier nécessite la mise en place de mécanismes, d'outils de suivi qui permettent à la police de rendre des comptes sur la manière de gérer l'organisation, de répondre aux questions et aux besoins des autorités et des communautés qu'elle sert.

Dans un modèle de police orientée vers la communauté, il résulte logiquement du principe du partenariat que la police a l'obligation, en guise de « contre-prestation », de rendre compte aux parties prenantes quant à leur apport et contribution dans ce concept de sécurité intégrale. Il s'agit d'une composante inhérente à la fonction de police dans une démocratie : adopter une position transparente préserve la légitimité de l'organisation.

- L'implication capable

L'implication capable vise à créer des possibilités, tant pour les policiers que pour les citoyens qui permettent d'aborder les problèmes communs de sécurité, de criminalité et de qualité de vie. Cela induit :

- Une démocratisation des services de police et une émancipation des divers groupes démographiques. La population est associée à la démarche ;
- Une réflexion critique des policiers, aidés par leurs partenaires et la population, sur leurs propres tâches ainsi que sur la manière dont celles-ci sont effectuées et une capacité de remettre le fonctionnement en question, de le réévaluer et de l'adapter (principe de la roue de Deming...);
- Confiance envers le personnel policier, soutenue par un cadre légal, une formation professionnelle et une culture policière (qui prône le respect).



### 1.3.3. Valeurs

Les valeurs privilégiées de notre organisation sont celles de nos collaborateurs...FIERS de ce qu'ils accomplissent au quotidien<sup>3</sup>.

**F**

La **fiabilité** est une valeur fondamentale en raison de notre mission. Quand un événement menace la sécurité des personnes, quel qu'il soit, nous souhaitons y apporter une réponse appropriée, chaque fois qu'il se présente et quel qu'en soit le moment.

**I**

L'**intégrité**, c'est communiquer honnêtement, agir de manière cohérente avec ses propos et prendre la responsabilité de ses actions. Conformément aux valeurs de l'administration publique, c'est aussi, pour le collaborateur, éviter de se placer dans une situation qui le rendrait redevable à quiconque qui pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

**E**

L'**engagement** est la préoccupation de s'investir activement dans ce que l'on fait et celle de démontrer, dans son travail au quotidien, rigueur et professionnalisme. Cette valeur se traduit aussi par un sentiment de loyauté et d'appartenance à l'organisation, ainsi que par un sens du devoir dans l'exercice de ses responsabilités envers la population.

**R**

Le **respect** consiste à traiter toute personne avec dignité, équité et courtoisie. Il implique de faire preuve de civilité dans ses relations et de respecter les différences issues du multiculturalisme. Cette valeur suppose que chaque collaborateur manifeste de la considération et fait preuve de politesse, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes auprès de qui il intervient. Le respect implique enfin que chacun agisse avec diligence et sans aucune forme de discrimination.

**S**

La **solidarité** est ce sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque qui amène les personnes, les groupes et les administrations à s'entraider. Dans un groupe solidaire, les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. Cette valeur suppose que chacun se préoccupe de la situation de l'autre ; elle implique de prêter main-forte à ceux dont la situation est problématique.

<sup>3</sup> Plan stratégique du Ministère de la Sécurité publique 2017-2021 du Québec.



---

### 1.3.4. Dispositions du code de déontologie<sup>4</sup>

Les règles déontologiques, que ce code contient, s'appliquent tant aux membres du personnel du cadre opérationnel qu'à ceux du cadre administratif et logistique. Elles permettent de sauvegarder des valeurs de base importantes telles que l'intégrité, la disponibilité, la crédibilité et la dignité de la police, la loyauté de chacun de ses membres et la transparence des actions à l'égard des citoyens et des autorités, valeurs de base qui se retrouvent décrites dans le chapitre supra Mission - Vision - Valeurs.

C'est dans l'expression de chaque acte posé par chacun de nous qu'elles doivent se manifester de manière visible tant en interne qu'en externe. Il est donc indispensable que chaque notion soit admise et assimilée par chacun.

---

<sup>4</sup> AR du 10/05/2006 fixant le code de déontologie des services de police.



# CHAPITRE 2

## SCANNING & ANALYSE



## 2.1. Leçons à tirer du plan précédent

L'expérience des cycles précédents a démontré à souhait la nécessité de développer des outils permettant le suivi en « flux tendu » des phénomènes définis comme étant prioritaires au sein de notre zone de police. De fait, si nous souhaitons pouvoir agir sur les causes des problématiques et ainsi influencer sur le sentiment d'insécurité objectif et subjectif, il est indispensable d'adapter nos actions et nos réactions par rapport à l'évolution d'un phénomène, que ce soit au niveau de la répartition spatio-temporelle, du modus operandi, du type de préjudice, ... Ces instruments de suivi seront adaptés aux besoins rencontrés au fur et à mesure de l'évolution du cycle.

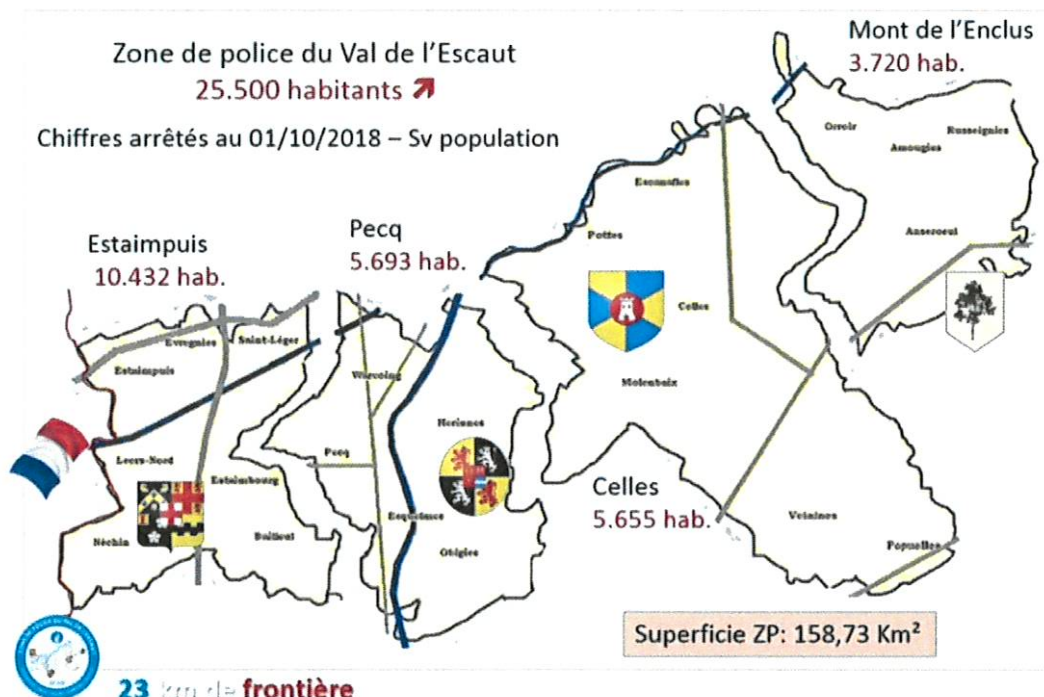
Dans ce contexte, notre zone de police a bénéficié de l'apport d'un nouvel outil de suivi développé par la zone de police du Tournaisien appelé CRJ (Compte Rendu Journalier). Ce programme permet l'encodage quotidien, avec une requalification des faits si nécessaire, des différentes interventions recensées sur le ressort de notre zone de police. Ce travail, réalisé par notre gestionnaire, lui permet de produire un tableau de bord hebdomadaire afin de suivre l'évolution des phénomènes prioritaires de notre zone de police. Il nous permet également d'être en capacité de détecter l'émergence d'un phénomène épidémique.

Tout comme nous le décrivons dans les rubriques suivantes, nous tenons compte des diverses sources externes et des priorités des parties prenantes, en vue de les confronter aux nôtres et ainsi objectiver notre démarche dans la détermination des objectifs prioritaires. C'est ainsi que nous reprenons l'ensemble de ces données dans un tableau synoptique ou matrice décisionnelle qui permet de visualiser l'ensemble des préoccupations (Annexe 2).

Les spécificités socio-économiques, démographiques et géographiques reprises ci-après doivent apparaître clairement en tant qu'éléments de contextualisation des priorités à retenir.

Tout au long du cycle 2020-2025, nous veillerons à prendre en compte les diverses sources (chiffrées ou non) en vue de les confronter à nos priorités, nos actions et nos résultats pour tenter d'influer au mieux sur le sentiment d'insécurité tant objectif que subjectif. Dans notre souci de rendre-compte, de transparence nous avons depuis deux ans opté pour la publication annuelle d'un rapport d'activités qui permet aux partenaires et aux citoyens de concrétiser le travail, tant de gestion interne qu'opérationnel, réalisé par notre zone de police. Ceux-ci sont accessibles via notre site internet <https://www.police.be/5320>, rubrique « A propos », *statistiques annuelles, rapports annuels*.

## 2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

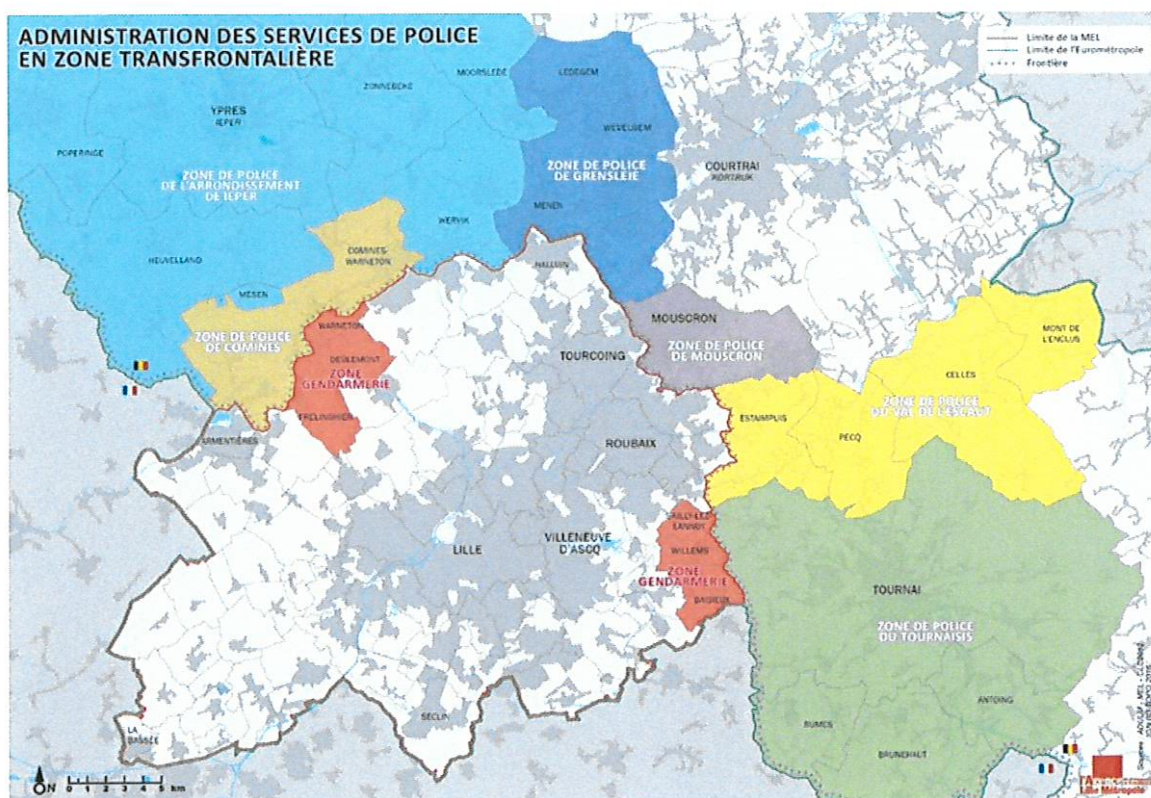


La zone de Police du Val de l'Escaut est constituée des communes d'Estaimpuis, Pecq, Celles et Mont-de-l'Enclus. La commune d'Estaimpuis possède une zone frontalière de 23 km avec la France. La zone de police s'étend sur un territoire de 158,73 Km<sup>2</sup>.

La particularité géographique de la zone de police du Val de l'Escaut réside dans le fait qu'elle soit scindée en deux par l'obstacle naturel que représente le fleuve dénommé « Escaut ». La rive droite est rurale et touristique avec la présence de l'aérodrome du Mont-de-l'Enclus. Elle compte également une entreprise SEVESO en bordure flamande. La rive gauche, par contre, est plus urbaine avec la présence de nombreux zoning industriels et commerciaux transfrontaliers et d'établissements festifs : 1 discothèque de grande capacité - 3 salles de jeux et 1 en devenir - un club de rencontre, une maison close...

Située au cœur de l'Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai<sup>5</sup>, les zones de police limitrophes sont :

- Au nord : la zone de police de Mouscron, la zone de police de Grensleie, la zone de police Vlas et la zone de police de Comines-Warneton ;
- A l'est : la zone de police des Collines et la zone de police de Leuze-Beloeil ;
- Au sud : la zone de police du Tournaisis et la zone de police de Bernissart-Péruwelz ;
- A l'ouest : la Métropole Lilloise composée des différents services de Police Nationale, Police Municipale ainsi que la Gendarmerie Nationale.



<sup>5</sup> Il s'agit d'un groupement européen de coopération territoriale de 152 communes françaises et belges, qui a été créé le 28 janvier 2008 dans le but de favoriser la coopération transfrontalière entre la France et la Belgique.



Sur le territoire de la zone de police du Val de l'Escaut, nous retrouvons deux sortes d'activités prédominantes : l'activité agricole et l'activité économique/industrielle.

Les activités agricoles sont de trois natures : ferme laitière, ferme d'élevage et ferme à vocation agricole. Nous comptabilisons sur notre zone de police jusqu'à 208 fermes en activité.

Le développement économique est en constante évolution, une description plus détaillée est reprise au point suivant. Deux mini Seveso sont recensés sur notre zone sous forme d'industries chimiques. La société Mc Bride est implantée sur l'entité d'Estaimpuis et la Compagnie Pétrolière du Courtrais à Escanaffles sur l'entité de Celles.

La configuration géographique de la zone de police du Val de l'Escaut en fait un territoire de transit routier.

Les secteurs d'activités précités influent - et continueront d'influer - sur le transit du charroi lourd qui fréquente quotidiennement notre territoire.

Cette configuration du réseau routier permet de rejoindre à la fois la Flandre, la dorsale wallonne et, ce qui n'est pas anecdotique, la mégapole Lilloise. Ces destinations sont accessibles par les routes nationales (RN 48-50-511) et/ou par l'autoroute E403/A17. L'implantation de ces axes routiers permet également d'accéder rapidement et aisément aux lieux de divertissement établis sur notre territoire.

### **Analyse détaillée**

*Une analyse complète reprenant les principaux facteurs géographiques et socio-économiques (densité de population, réseau routier, type d'habitat, etc) qui ont une influence directe sur la sécurité fait l'objet des annexes 3 – 4 – 5 – 6.*

Cette description des facteurs décrits ci-avant, complétée par ses annexes, influence en tout ou en partie le sentiment de sécurité et/ou d'insécurité qu'il soit objectif ou subjectif. Une approche différenciée est déjà - et doit continuer à être - envisagée pour appréhender de manière intégrée et intégrale les problématiques dans leur ensemble.



## 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

### 2.3.1. Données objectives

#### ➤ Aspects géographiques

Les caractéristiques de la zone de police du Val de l'Escaut, dont une série de caractéristiques spécifiques sont reprises ci-dessus, influencent immanquablement la sécurité en général et la perception que nos concitoyens en ont. Notre zone de police regroupe quatre communes au sein de la vallée de l'Escaut, en aval de Tournai et en amont d'Audenarde. Les communes qui la composent sont séparées de façon naturelle, par le fleuve « Escaut », en deux secteurs :

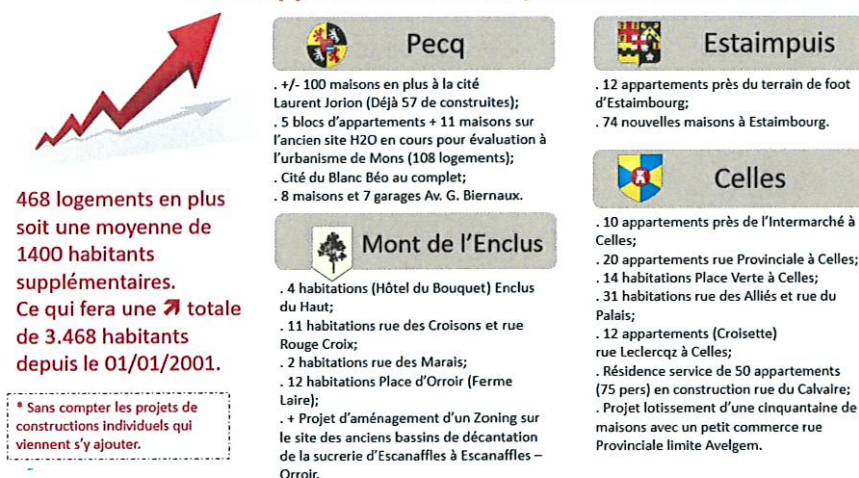
- La rive droite sur laquelle sont implantées les communes de Celles, de Mont-de-l'Enclus ainsi qu'une partie de Pecq situées entre le Mont St Aubert et le Mont-de-l'Enclus, limitrophe avec la Flandre (Avelgem, Renaix...) et la pays vert (Ath, Lessines,...) ;
- La rive gauche sur laquelle sont établies la commune d'Estaimpuis ainsi que la partie la plus peuplée et la plus industrialisée (port) de Pecq. Ces communes jouxtent la frontière française (Lille, Roubaix, Tourcoing) et sont limitrophes avec la ville de Mouscron.

Les quelques 23 km de frontière que compte notre zone de police avec la France, influencent de manière non négligeable la criminalité que nous qualifions de transfrontalière.

Le réseau routier très dense, avec plusieurs nationales et une autoroute qui relie Tournai à Courtrai, a une incidence directe sur les problématiques de sécurité routières.

L'ensemble des communes qui composent la zone de police est en plein essor ce qui induit une croissance constante du nombre d'habitants avec l'émergence de nombreux projets immobiliers.

#### Développement urbanistique de la zone en 2018



➤ Du point de vue économique

Le développement économique n'est pas en reste :

Zoning commercial

Un zoning commercial est établi sur la commune d'Estaimpuis depuis septembre 2015. Le site regroupe une série de commerces (ex : FAMIFLORA, POISSONS D'OR, LANSSENS, Autosport WILLY, RAMAUT, ...) ainsi que le complexe commercial « Mains et Sabots » - zone commerciale dite du « QUEVAUCAMPS » qui catalysent une clientèle particulièrement dense durant les week-ends. L'ensemble du site est situé à vol d'oiseau à 2,5 kilomètres de la conurbation de Lille – Roubaix - Tourcoing (± 1.100.000 habitants) dont la population représente une forte proportion de la clientèle évoquée.

L'accès à ce complexe est largement facilité par la proximité de l'autoroute A17 ainsi que par deux axes transfrontaliers (RN 512 et 511) qui permettent quant à eux une liaison directe avec la métropole Lilloise (D700). Nous constatons que les possibilités de stationnement internes aux différents commerces sont régulièrement saturées et qu'il y a déjà un report important de stationnement sur les voiries et, de temps à autres, des débordements problématiques en termes de sécurité routière sur les routes nationales.



Zone commerciale du Quevaucamps (Parc commercial Mains et Sabots sur l'entité d'Estaimpuis) regroupant au total 17 commerces.

Parcs éoliens

Nous comptons 10 éoliennes réparties sur les territoires d'Estaimpuis, de Pecq et de Celles.



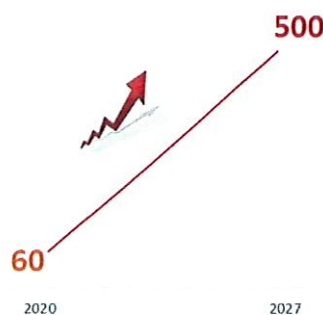
Port fluvial (en cours)

Plan de mobilité pluricommunal  
 ↳ Risques industriels - ➔ Flux de poids lourds



Développement pédagogique

Construction d'une école secondaire sur l'entité d'Estaimpuis





### ➤ Du point de vue démographique

L'accroissement de population y est constant depuis 2001 avec à ce jour une augmentation évaluée à 8,82%



#### Evolution démographique depuis la réforme des polices le 01/01/2001

Commune	2001	2018	Evolution
Pecq	5.223 Habitants	5.693 habitants	Soit une ➤ de 8,99%
Estaimpuis	9.596 Habitants	10.432 habitants	Soit une ➤ de 8,70%
Mont de l'Enclus	3.204 Habitants	3.720 habitants	Soit une ➤ de 16,10%
Celles	5.409 Habitants	5.655 habitants	Soit une ➤ de 4,54%

### 2.3.2. Données statistiques (locales) objectives

Le nouvel outil de suivi mis en place depuis mars 2017, le CRJ (Compte-Rendu Journalier) a permis de structurer la récolte de l'information en vue de produire une image réaliste des faits, qu'ils soient de nature pénale ou pas, constatés sur le ressort de la zone de police (Annexe7).

Les données chiffrées engrangées permettent depuis deux ans maintenant de produire un suivi statistique général avec un focus sur les priorités définies dans notre PZS.

### 2.3.3. Données subjectives

Les préoccupations et les attentes de notre population ont été prises en compte d'une part par le biais du moniteur de sécurité 2018 et d'autres parts par les réunions P.L.P (Partenariat Local de Prévention) qui sont organisées à échéance régulière (Annexe 8).



## 2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Nous avons récolté les priorités définies par nos parties prenantes, à savoir :

- Celles de Monsieur le Procureur du Roi définies par le biais de ses circulaires ;
- Celles des quatre bourgmestres de la zone de police, au travers des échanges lors de nos collèges de police, lesquels sont très soucieux de la qualité de vie de leurs concitoyens ;
- Celles du niveau fédéral par le biais de du Plan National de Sécurité de manière générale et, plus particulièrement, par les priorités fixées par le Directeur Coordinateur et le Directeur Judiciaire.

La combinaison de ces données est reprise dans la matrice décisionnelle (Annexe 2)

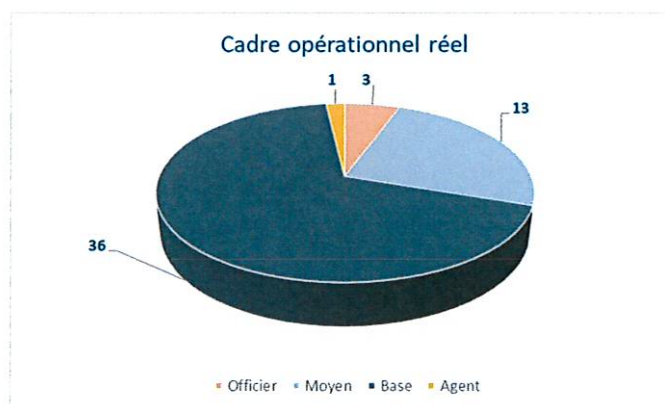
## 2.5. Déploiement du corps de police

### 2.5.1. Capacité en personnel

Selon le tableau récapitulatif par service repris ci-dessous, le cadre a été adapté et voté par le conseil de police en date du 03 juin 2019. Celui-ci a été approuvé par la tutelle en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

- **CADRE OPERATIONNEL** : comparaison entre le cadre voté et le cadre réel  
↳ Situation au 29/05/2019

Cadre opérationnel	Voté	Réel
Officier	4	3
Moyen	15	13
Base	44	36
Agent	1	1
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>53</b>



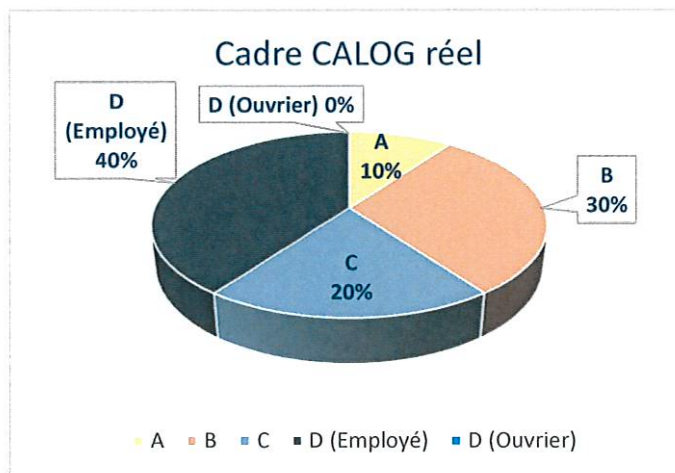


• **CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE : comparaison entre le cadre voté et le cadre réel**  
 ↳ Situation au 29/05/2019

Cadre CALOG	Voté	Réel
A	1	1
B	4	3
C	6	2
D (Employé)	4	4
D (Ouvrier)	1	0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>10</b>

<b>Total général</b>	<b>80</b>	<b>63</b>
----------------------	-----------	-----------



• **Répartition entre services**

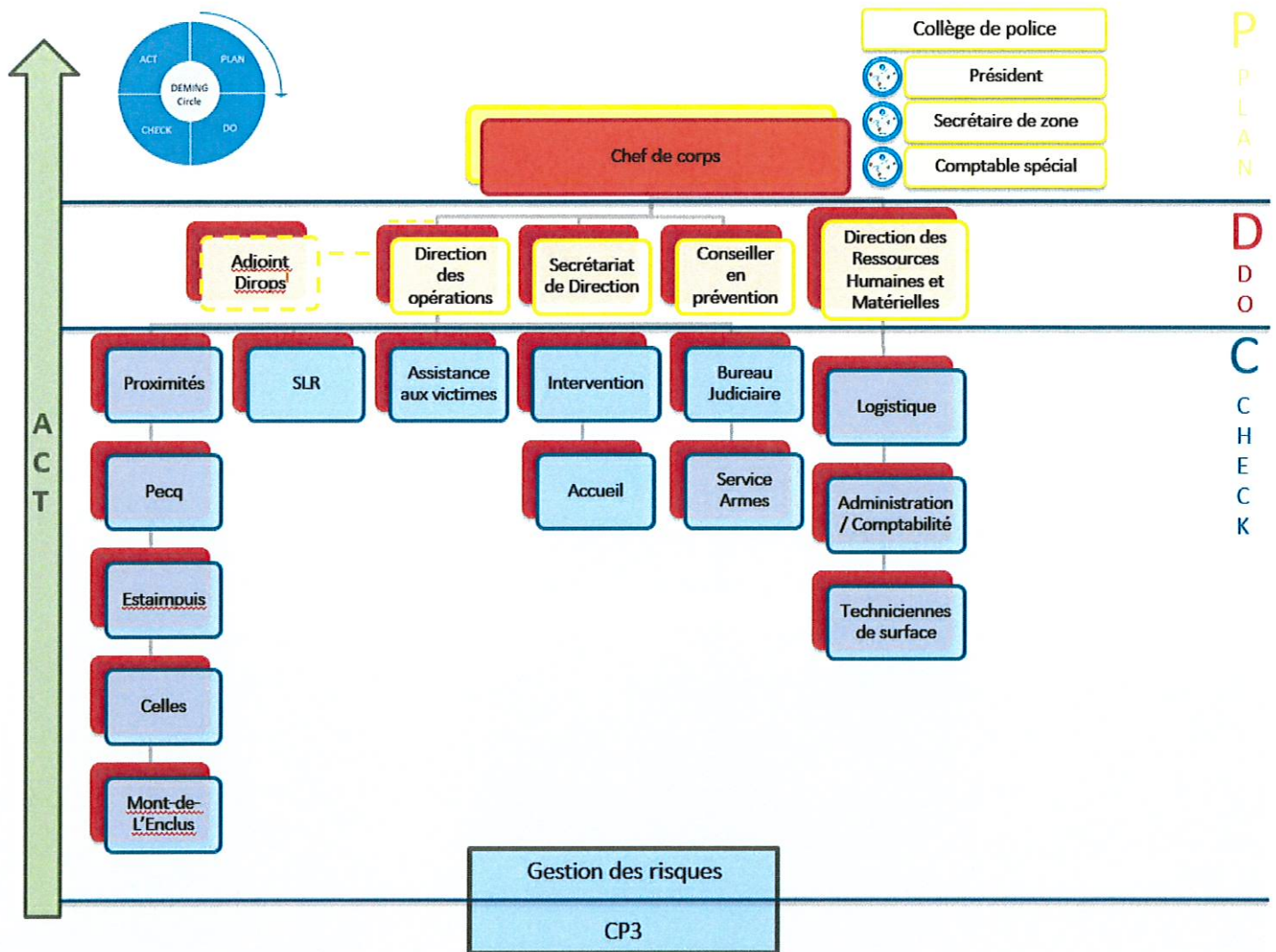
Répartition	Offr	Moyen	Base	Agent	A	B	C	D (Emp)	D (Ouv)	Total Ops	Total Calog	Total
Direction	1					1				1	1	2
Dirops	1									1	0	1
Bureau Judiciaire		1					1	1		1	2	3
SLR		2	4							6	0	6
Intervention	1	3	21	1						26	0	26
Proxi Celles-Enclus		1	4							5	0	5
Proxi Estaimpuis		2	4							6	0	6
Proxi Pecq		1	2							3	0	3
Service ICT			1							1	0	1
DRHM					1					0	1	1
Administration						1	1	1		0	3	3
Logistique								2		0	2	2
Accueil										0	0	0
SAPV						1				0	1	1
NAPAP		3								3	0	3
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>10</b>	<b>63</b>



### 2.5.2. Organigramme

Soucieux d'intégrer les concepts de l'excellence dans la fonction de police et d'adopter un leadership audacieux en amenant une collaboration entre services (transversalité), nous avons mené une réflexion sur la conception de notre organigramme.

En vue d'intégrer l'ensemble de ces critères nous avons élaboré notre organigramme sur base de la roue de DEMING, le Plan Do Check Act. Cette conception a pour objectif de donner à chaque collaborateur et responsable en particulier une image précise de sa position dans notre structure et du rôle qu'il a ou qu'ils ont à jouer pour atteindre les objectifs fixés par la direction du corps.



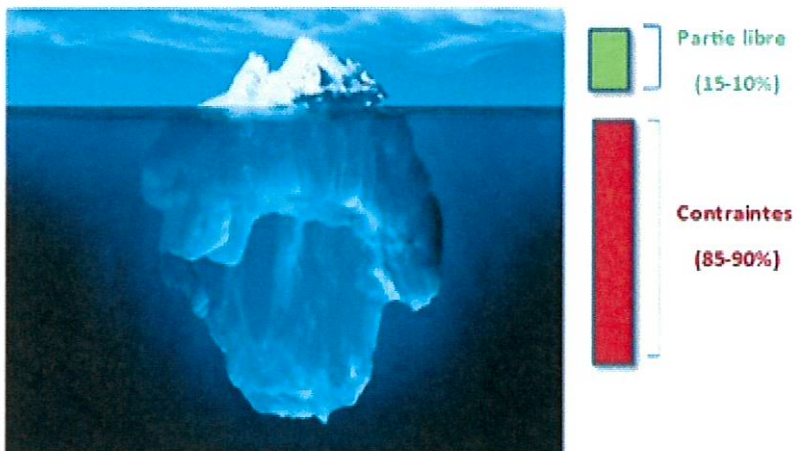
## 2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

### 2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

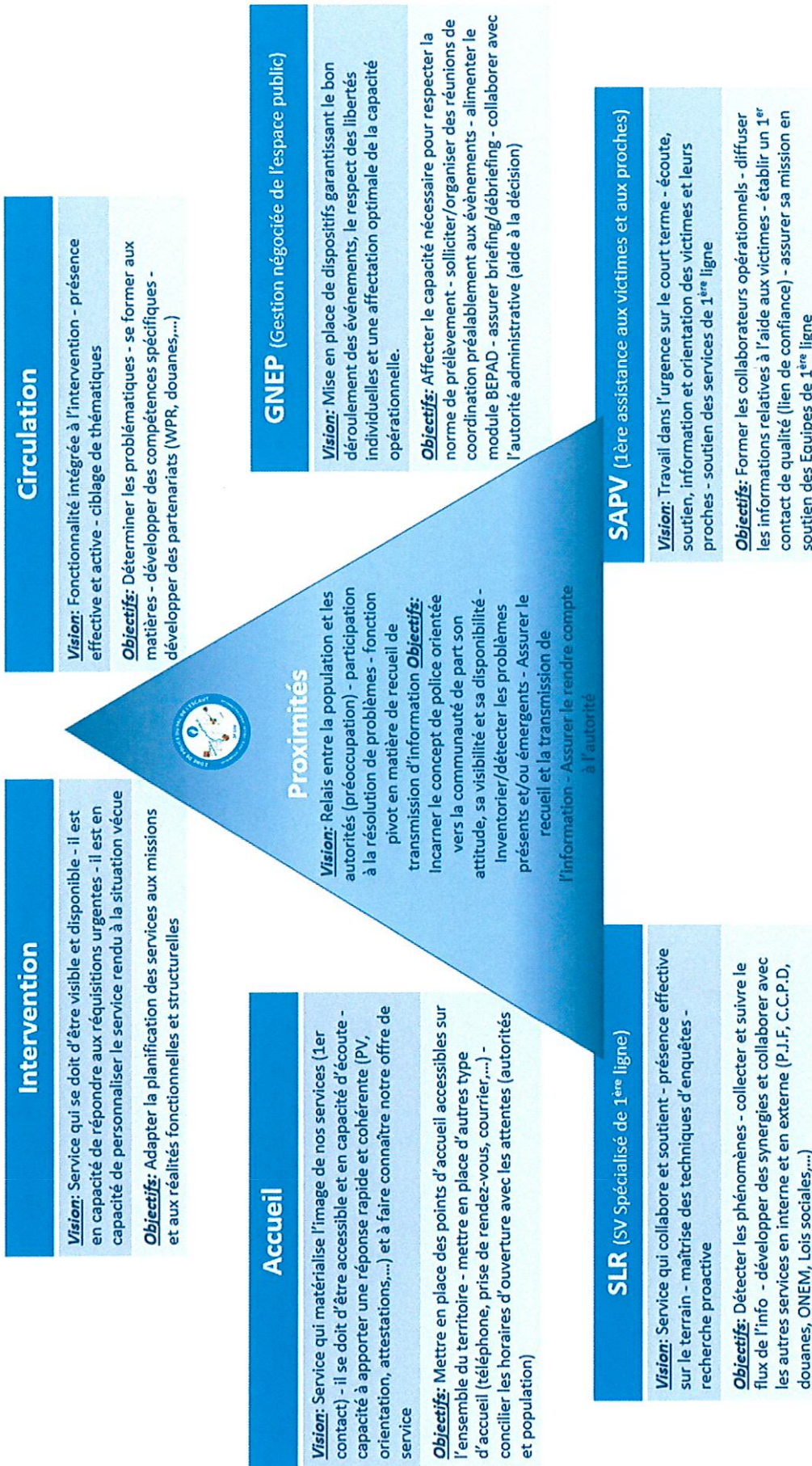
#### Normes minimales de fonctionnement

La zone de police du Val de l'Escaut a été organisée de manière à fournir un service minimum équivalent à toute la population. Conformément à la circulaire PLP 10, les sept fonctionnalités de base, **quartier - accueil - intervention - assistance aux victimes - recherche et enquête locale - circulation - maintien de l'ordre public**, sont assurées dans le respect des règles prescrites sur le ressort de notre zone.

#### *Utilisation de la capacité Les 7 fonctionnalités de base - PLP 10 \**



Les caractéristiques de notre zone de police ne permettent pas de structurer des services dédiés à toutes les fonctionnalités. La polyvalence est donc une qualité intrinsèque de notre fonctionnement qu'elle soit individuelle ou collective. Cette particularité confère à chacun une vision transversale de l'activité et un niveau d'expertise aiguisé. Vous trouverez ci-après une image de l'implémentation des fonctionnalités au sein de





### Intervention

**Stratégie d'avenir:** Accentuer la fonction du grade de jour, responsable des effectifs déployés sur le terrain et des procédures qui découlent des actions et interventions - responsabiliser les intervenants au rendre compte des actions entreprises - solliciter des engagements complémentaires (7<sup>e</sup> présence sur le terrain)

Nombre équipes intervention		Nombre équipes supplémentaires (de pointe)	
Nombre	Hrs de mise en oeuvre	Nombre	Hrs de mise en oeuvre
1	06 - 13	1	21-06
	13 - 21		Samedi
	21 - 06		

### Circulation

**Stratégie d'avenir:** Adapter le déploiement des services aux problèmes détectés - Développer des synergies avec des services partenaires (W.P.R, douanes...) - Assurer l'information et la formation continue dans les différentes matières

Nombre équipes intervention		Nombre équipes supplémentaires (de pointe)	
Nombre	Services prévus	Nombre	Nbre Hr mises en oeuvre
Variable	R6 (06 - 10)	0 à 4	2018: 3745 Hrs
	R9 (14 - 18)		dont 477 Hr camions
	R13 (13 - 21)		
	02 - 10		

### Accueil

**Stratégie d'avenir:** Adapter/sécuriser les infrastructures - uniformiser les outils informatiques et les procédures à l'ensemble des points d'accueil

Nbre de communes ZP	Nbre postes de police	Ca Log	Ops	Capacité annuelle
4	3 + 1 bureau satellite	1.459 Hr	2.888 Hr	4.347 hr

### Proximités

**Stratégie d'avenir:** Faire de l'agent de quartier l'élément catalyseur aux yeux de la population et des autorités (connaissance de ses communautés, de son territoire, détection et résolution de problèmes, courroie de transmission de l'information, référent de son quartier...)

Nbre hab.	Nbre AQ - Norme	Nbre AQ - réel	Nbre AQ - police	Capacité annuelle/ globale (Hr)
Estampuis	3	6	1	6.766/14.834
Celles	2	4	1	5.286 /14.834
Mont de l'Enclus	1	2	1	
Pecq	2	3	1	2.782/14.834

### GNEP (Gestion négociée de l'espace public)

**Stratégie d'avenir:** Identifier et collaborer avec les parties prenantes identifiées (répartition des tâches) - interagir avec les autorités administratives en qualité de conseiller et de technicien (prise de décision) - développer et maintenir des synergies avec les partenaires SOCIAUX

Zone de police	Hors zone de police	Capacité annuelle
2.101 Hr	713 Hr	2.814 Hr

### SLR (SV Spécialisé de 1<sup>ère</sup> ligne)

**Stratégie d'avenir:** Garantir la capacité opérationnelle du service - impliquer les référents au sein des plates-formes thématiques - Accentuer les synergies avec les autres services de la zone

Effectif global du corps	Effectif cadre Ops	SLR (Membres fixes) - ETP	Capacité « recherche » annuelle
80	63	6	9.697

### SAPV (1<sup>ère</sup> assistance aux victimes et aux proches)

**Stratégie d'avenir:** Développer des synergies avec les partenaires sociaux (ensemble des services d'aide...) - Participer à des structures de concertation en faveur d'une politique d'aide aux victimes - détecter et diffuser l'information S.A.P.V aux collaborateurs de la zone (sensibiliser)

Disposition d'un collaborateur spécialisé (OUI/MON)	Système de rappel - coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	Capacité annuelle
1	OUI	1.001 Hr



### 2.6.2. Situation à venir (AS IS - TO BE)

Au-delà du déploiement de ces fonctionnalités de base le Ministre de l'Intérieur a, au cours du cycle précédent, donné l'impulsion en vue de réfléchir à la structure et au fonctionnement des zones de police\*. Un courrier du Ministre de l'Intérieur a d'ailleurs été transmis en juillet 2017 à l'ensemble des chefs de corps. Monsieur le Ministre préconisait dans celui-ci une acception beaucoup plus large du concept de fusion des zones de police et indiquait qu'il fallait l'interpréter comme une possibilité de réfléchir au développement de synergies et de collaborations.

Notre zone de police s'est inscrite dans cette logique depuis de nombreuses années. Nous en voulons pour preuve les différents protocoles et autres conventions de collaboration que nous avons établis avec la police fédérale et avec d'autres zones de police (Annexe 9). La dernière initiative en date est celle du mois de mai 2019 avec le « **Protocole général de coopération entre les zones de police de Comines-Warneton, de Mouscron, du Tournais et du Val de l'Escaut dans le but d'optimiser le déploiement du personnel et des moyens** (Annexe 10).

\*Dans ce cadre, le CDP Fernand KOEKELBERG a été mandaté par le Ministre de l'Intérieur pour sonder le fonctionnement des zones de police et en évaluer la viabilité. J'ai souhaité avec mon équipe de direction amener notre perception de la situation. Pour ce faire, nous avons élaboré une analyse par le biais de l'outil SWOT dont le détail se trouve ci-après :

<b>Facteurs internes</b>	<p><b><u>Strengths (Forces)</u></b></p> <p><b>Leadership</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissance et maîtrise de l'organisation et des collaborateurs</li> <li>▪ Polyvalence inhérente à la police locale</li> <li>▪ Interaction directe avec les acteurs et les autorités locales</li> <li>▪ Ampleur de vue et ouverture aux autres</li> <li>▪ Communication (interne et externe) favorisée par la structure inhérente aux zones de police</li> </ul> <p><b>Stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ancrage local, proximité avec les citoyens et les autorités</li> <li>▪ Police orientée vers la communauté</li> <li>▪ Réactivité aux phénomènes criminels et aux préoccupations des différents partenaires</li> <li>▪ Solidarité entre les zones de police</li> <li>▪ Capacité de négocier, avec l'autorité locale, l'anticipation et l'implémentation de solutions qui correspondent aux besoins et aux réalités de terrain (« dépendance financière »)</li> <li>▪ Recours à des services partenaires (communes, CPAS, écoles, associations, SPF, provinces, pompiers, ...)</li> <li>▪ Participation des collaborateurs/acteurs concernés aux processus décisionnels</li> <li>▪ Communication (interne et externe) favorisée par la structure inhérente aux zones de police</li> <li>▪ Accessibilité des services de police</li> </ul> <p><b>Management des moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité de négocier, avec l'autorité locale, l'anticipation et l'implémentation de solutions qui correspondent aux besoins et aux réalités de terrain (« dépendance financière »)</li> <li>▪ Adaptation des moyens aux réalités de fonctionnement de la zone de police</li> </ul> <p><b>Management des collaborateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Polyvalence des collaborateurs</li> <li>▪ Connaissance du territoire et du terroir</li> <li>▪ Structure conviviale (planification consensuelle)</li> <li>▪ Solidarité, esprit de corps, ouverture aux autres</li> <li>▪ Disponibilité des collaborateurs favorisée par la proximité</li> <li>▪ Benchmarking</li> </ul> <p><b>Management des processus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interaction directe avec les acteurs et les autorités locales</li> <li>▪ Capacité de négocier, avec l'autorité locale, l'anticipation et l'implémentation de solutions qui correspondent aux besoins et aux réalités de terrain (« dépendance financière »)</li> </ul>	<p><b><u>Opportunities (Opportunités)</u></b></p> <p><b>Leadership</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversité accrue</li> <li>▪ Ampleur de vue différenciée</li> <li>▪ Potentialité d'une souplesse de fonctionnement</li> <li>▪ Action learning (échange d'expériences et de connaissances)</li> </ul> <p><b>Stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaboration avec des services partenaires complémentaires</li> <li>▪ Potentialité d'une souplesse de fonctionnement</li> </ul> <p><b>Management des moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie d'échelle due au rassemblement des moyens financiers, humains et matériels mais sur le long terme (15 à 20 ans)</li> <li>▪ Développement de collaborations et de synergies</li> <li>▪ Centralisation des analyses de risques et des plans de prévention</li> </ul> <p><b>Management des collaborateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Spécialisation des collaborateurs générée par l'agrandissement d'échelle</li> <li>▪ Action learning (échange d'expériences et de connaissance)</li> </ul> <p><b>Management des processus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentielle optimisation de la gestion des moyens et des collaborateurs en matière de GNEP (Gestion Négociée de l'Espace Public)</li> </ul>	<b>Facteurs externes</b>



<b>Facteurs internes</b>	<p><b><u>Weaknesses (Faiblesses)</u></b></p> <p><b>Leadership</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de repli sur soi</li> </ul> <p><b>Stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Structure complexe à mettre en œuvre pour rencontrer l'administration globale de la zone de police</li> </ul> <p><b>Management des moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Démultiplication des moyens nécessaires</li> </ul> <p><b>Management des collaborateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrainte liée au statut du personnel</li> <li>Risque de repli sur soi</li> </ul> <p><b>Management des processus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépendance financière par rapport aux autorités administratives</li> <li>Fonctionnement des instances administratives :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- impact du nombre et de la diversité des décideurs sur la rapidité de prises de décision</li> <li>- manque de formation des instances administratives (Collège, Conseil, ...)</li> </ul> </li> <li>Difficulté de coordonner les cycles de politique policière avec les procédures administratives (recrutement, Collège, Conseil, budget, PNS, PZS, CZS, CCB, ...)</li> <li>Contrainte liée à la lenteur et la lourdeur des procédures</li> <li>Rigidité et complexité des statuts qui entravent l'autonomie décisionnelle et limitent fortement la capacité de gestion (les statuts s'imposent de facto aux gestionnaires)</li> <li>Difficulté d'appliquer la réglementation en matière de prévention et de bien-être au travail (analyses de risque)</li> </ul>	<p><b><u>Threats (Menaces)</u></b></p> <p><b>Leadership</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amplification du cloisonnement des services</li> <li>Risque de déresponsabilisation des différents acteurs</li> </ul> <p><b>Stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'éloignement du centre névralgique susceptible d'entraîner un éloignement des préoccupations premières</li> <li>Augmentation du délai d'intervention dû à l'éloignement géographique (services Intervention, SLR, ...) → cf. versus PJF (Police Judiciaire Fédérale)</li> <li>Inversion du principe de base de la police intégrée : l'appui spécialisé et subsidiaire du fédéral au local se commue de plus en plus vers un appui local-local voire local-fédéral</li> <li>Risque de diminution de la présence dissuasive sur le terrain</li> </ul> <p><b>Management des moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert de charge de travail sur la police locale engendré par le manque de moyens de la Justice et de la police fédérale</li> <li>Augmentation de la quote-part financière des communes et réduction du pouvoir de décision entraînées par l'agrandissement d'échelle (attention à la politique de parti)</li> <li>Inversion du principe de base de la police intégrée : l'appui spécialisé et subsidiaire du fédéral au local se commue de plus en plus vers un appui local-local voire local-fédéral</li> <li>Gestion de moyens en inadéquation avec les besoins réels du terrain</li> </ul> <p><b>Management des collaborateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert de charge de travail sur la police locale engendré par le manque de moyens de la Justice et de la police fédérale</li> <li>Dépersonnalisation et tendance à la déresponsabilisation des membres du personnel</li> <li>Spécialisation des collaborateurs avec risque de perte de polyvalence et de connaissances accentués par l'agrandissement d'échelle</li> <li>Contraintes liées aux statuts du personnel</li> <li>Diminution de la qualité des relations interpersonnelles (écoute, disponibilité, accessibilité, ...) → « Fonctionnarisation »</li> </ul> <p><b>Management des processus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Optimisation de la police fédérale qui la rend de moins en moins perceptible</li> <li>Inversion du principe de base de la police intégrée : l'appui spécialisé et subsidiaire du fédéral au local se commue de plus en plus vers un appui local-local voire local-fédéral</li> <li>Manque d'anticipation des autorités fédérales (budget, NAPAP, recrutement, formation, ...)</li> <li>Fonctionnement des instances administratives : impact du nombre et de la diversité des décideurs sur la rapidité de prises de décisions (cf. Zones de secours)</li> <li>Contrainte liée à la lenteur et la lourdeur des procédures</li> <li>Inversion du principe de base de la police intégrée : l'appui spécialisé et subsidiaire du fédéral au local se commue de plus en plus vers un appui local-local voire local-fédéral</li> <li>Réduction de l'offre de services (Exemple : centralisation des points d'accueil)</li> <li>Détection moins évidente en termes de prévention et de bien-être au travail</li> </ul>	<b>Facteurs externes</b>

➤ En conclusion de ce SWOT :

Force est de constater que les effets attendus de la réforme émergent seulement aujourd'hui. Les générations nouvelles, n'ayant pas connu les anciennes polices communale, judiciaire et gendarmerie, commencent à remplir nos rangs et les mentalités divergentes de l'époque tendent enfin à s'harmoniser.

Tout n'est cependant pas parfait et, s'interroger sur ce qui peut être amélioré - voire changé - fait partie d'un processus sain qui cherche sans cesse à évoluer et à développer les compétences pertinentes acquises. C'est en suivant ce cheminement que nous avons mis en perspective les forces et les faiblesses de la situation actuelle de la police intégrée et que nous avons envisagé les différentes opportunités qui permettraient une évolution constructive du fonctionnement de nos services tout en limitant nos risques. Cet exercice a permis de mettre en exergue différents aspects. S'il convient de tendre vers une réduction, voire une suppression, des faiblesses rencontrées et de nous défendre contre les menaces à venir, il n'en demeure pas moins que nous devons nous appuyer sur les forces des services de police, et notamment des zones de police, forces qui sertissent l'esprit de la réforme en s'ancrant autour du pilier que représente l'orientation vers la communauté.



Ainsi, s'il est opportun de favoriser les synergies et autres protocoles de collaboration avec d'autres instances (police fédérale, autres zones de police, communes, ...), le changement ne peut se faire au détriment des racines développées depuis la réforme. Si l'évolution est nécessaire, la révolution ne l'est pas forcément. Il s'agit d'éviter « le changement pour le changement », d'autant que celui-ci engendre généralement des coûts et une énergie considérables pour des effets que l'on ne peut raisonnablement estimer qu'à long terme, voire à très long terme.

Il est important pour notre pays, pour la population, et pour les membres du personnel de permettre à un système de se stabiliser, de pérenniser, sans pour autant faire l'impasse sur des réflexions et sur des mises en œuvre de plans d'amélioration.



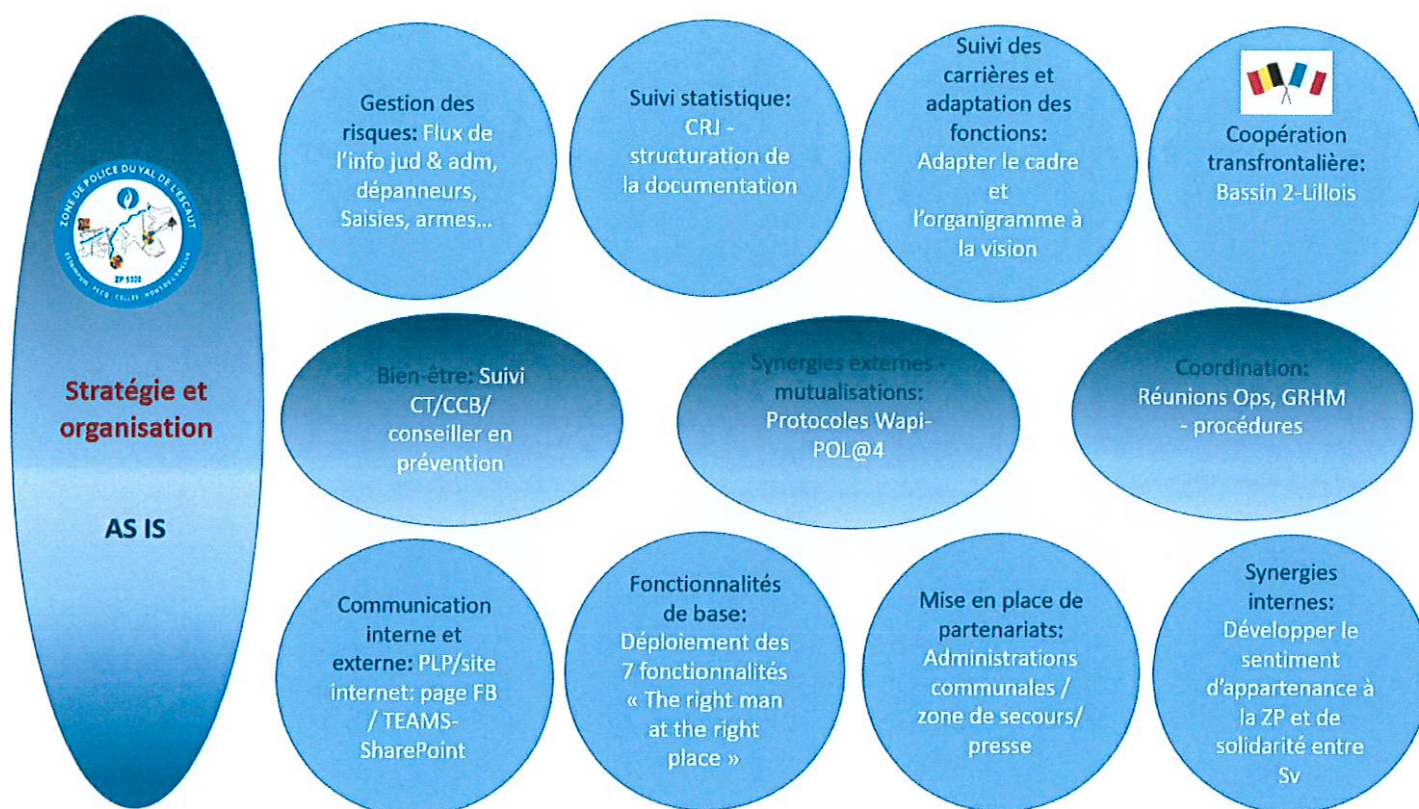
### 2.6.3. La mise en œuvre du fonctionnement interne et ses objectifs

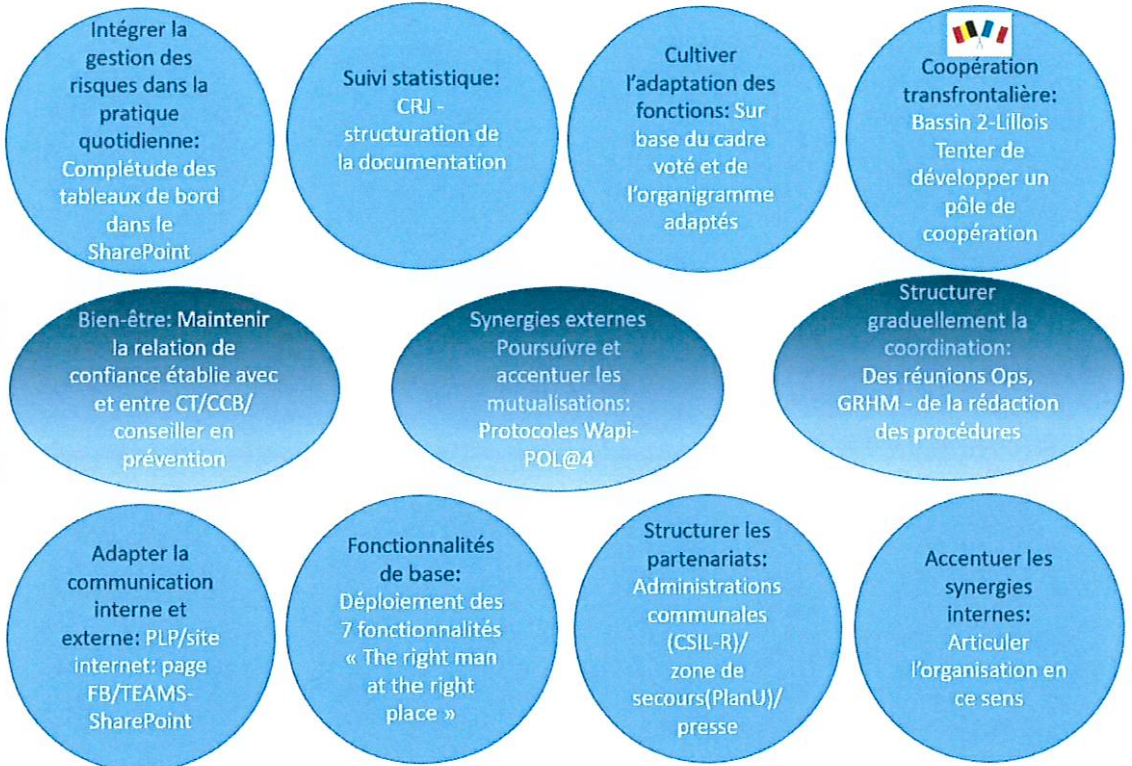
Le chef de corps a pris ses fonctions en mars 2017. Le Conseil de police lui a adressé une lettre de mission dans laquelle se déclinent les objectifs qui lui sont attribués et qui s'appuient sur les piliers du cadre de référence policier que sont : la police orientée vers la communauté, la police guidée par l'information et la gestion optimale. Ceux-ci s'articulent comme suit :

- Stratégie et organisation ;
- Cadre opérationnel ;
- Ressources humaines ;
- Gestion des moyens.

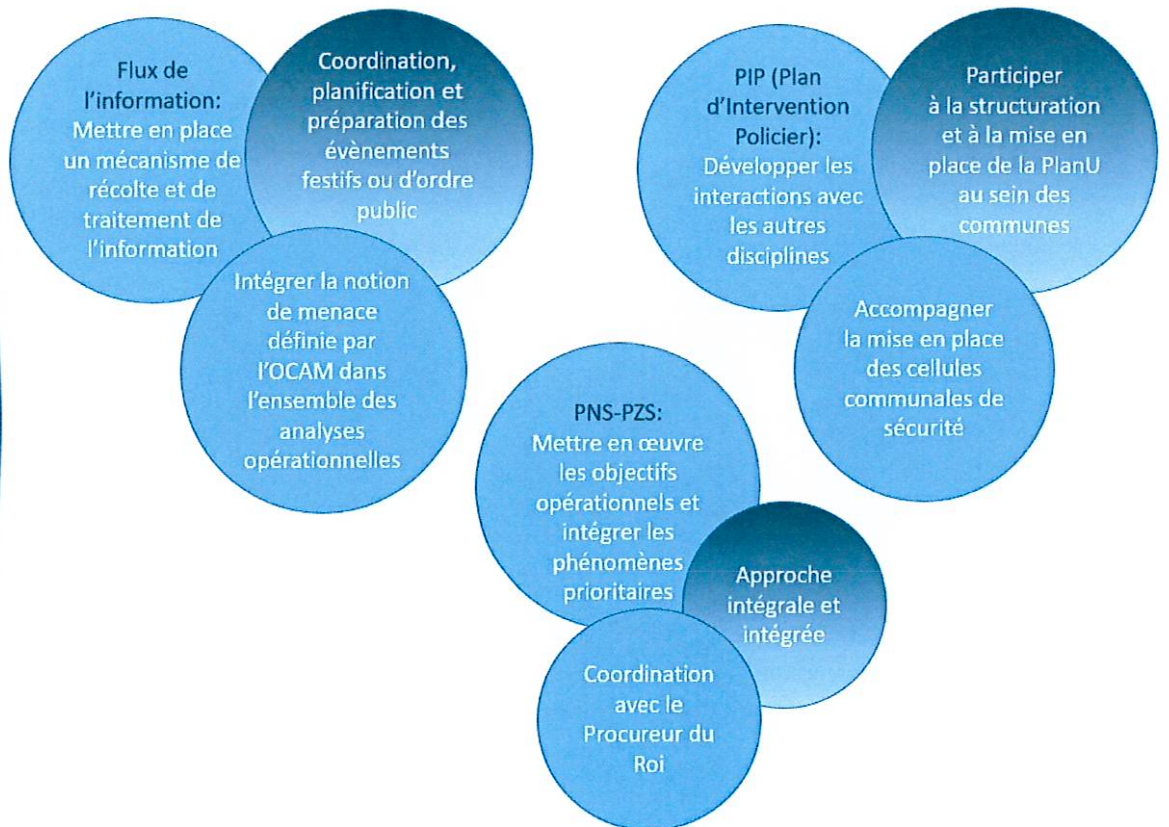
Ces objectifs, en majorité, ont été initiés et poursuivent leur implémentation tandis que d'autres doivent encore faire l'objet d'une mise en place concrète. C'est la raison pour laquelle les situations AS IS correspondent aux situations TO BE.

#### Stratégie et organisation



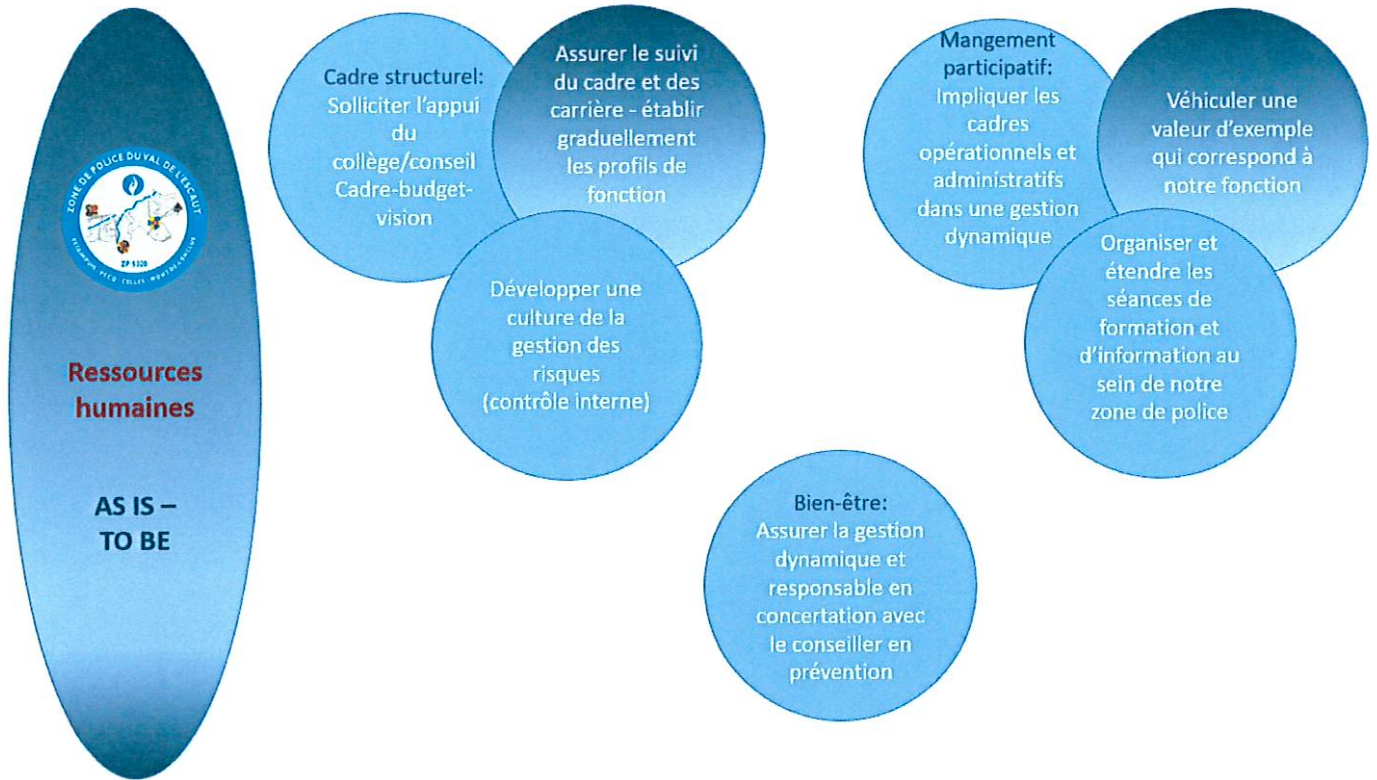


Cadre opérationnel

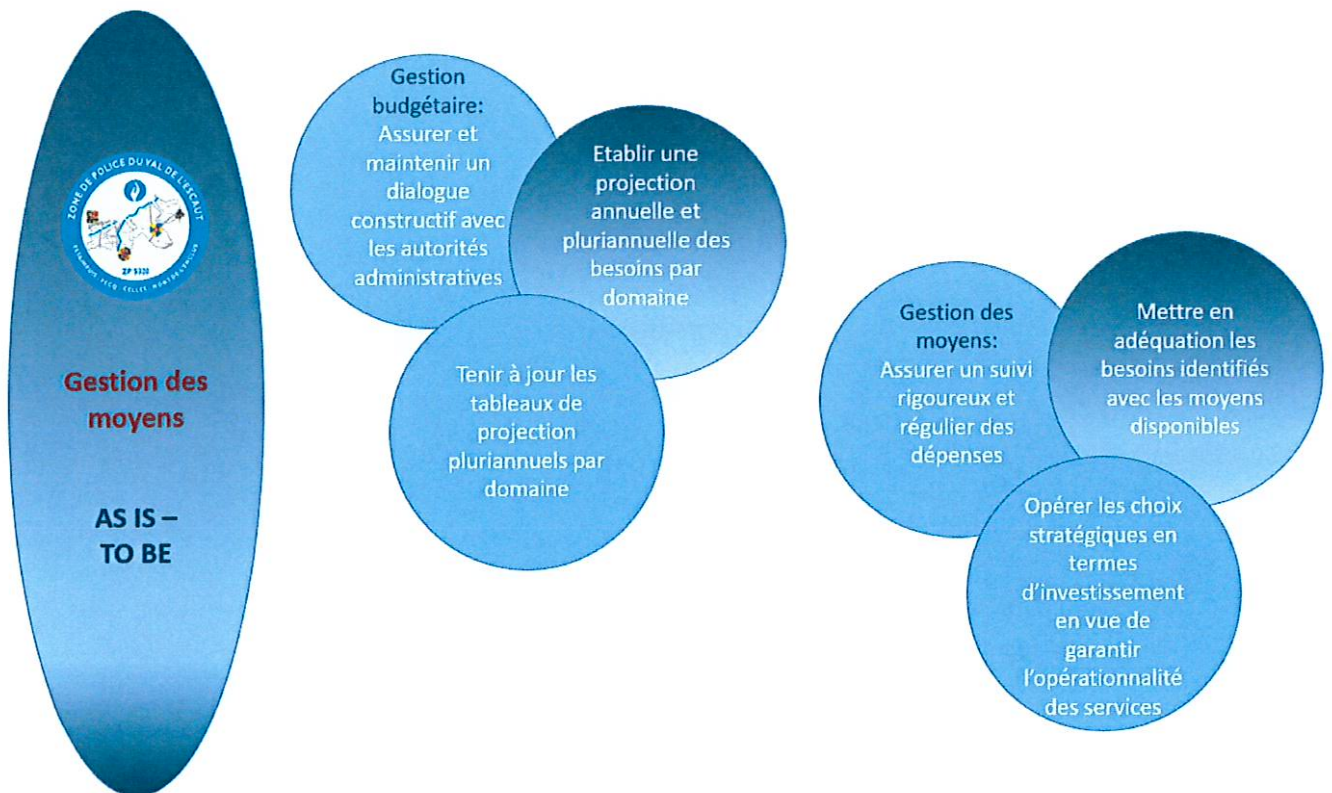




### Ressources humaines



### Gestion des moyens





## 2.7. Coopérations

### 2.7.1 Coopération avec les services de la police fédérale et locale

Notre zone de police, au vu de sa structure et de son fonctionnement, a perçu l'opportunité et la nécessité qu'il y avait de s'ouvrir sur l'extérieur. C'est ainsi que de nombreux protocoles et conventions ont été établis avec les zones de police voisines mais également avec les services de la police fédérale (Annexe 9).

Comme indiqué au point 2.6.2., nous n'avons pas attendu la visite de l'émissaire du gouvernement pour prendre les devants en matière de collaboration opérationnelle et de mutualisation des moyens. En effet, un protocole dénommé WAPI-POL@4 a été signé entre les zones de police de Comines-Warneton, de Mouscron, du Tournaisis et du Val de l'Escaut (Annexe 10).

Notre zone dispose de collaborateurs formés « observateur light user & trainer ». Cela nous a incités à mener une réflexion autour de ce type d'intervention et de procédure et à préparer un protocole de collaboration avec une zone de police disposant d'une unité de type « UAS ». Forts de ce dispositif et de cette synergie, le trainer de notre zone de police pourra proposer un module de formation en cette matière aux zones voisines ainsi qu'à la P.J.F de l'arrondissement judiciaire.

Et ceci n'est certainement pas une fin : nous restons et resterons attentifs aux évolutions des modes de fonctionnement de notre institution policière afin de développer, plus avant encore, les modes de coopération.

### 2.7.2. Coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière est une réalité de terrain depuis de nombreuses années. Les textes légaux qui l'encadrent évoluent graduellement pour nous offrir un cadre de référence quelque peu élargi afin de nous permettre une collaboration structurelle et fonctionnelle. Les acteurs de cette coopération mènent une réflexion commune et concertée dans l'optique de la structurer au niveau stratégique, opérationnel et tactique. Dans ce cadre, le commissaire divisionnaire, chef de la circonscription « Lille agglomération », et le commissaire divisionnaire, chef de corps de la zone de police du Val de l'Escaut, ont été respectivement désignés comme coordinateurs français et belge du bassin Lillois pour qu'ils puissent mettre en place la concertation locale.



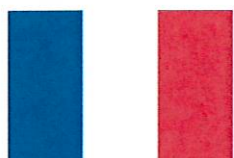
## Configuration de la collaboration transfrontalière

La frontière a été subdivisée en 6 bassins de délinquance de la côte aux Ardennes. Les structures stratégiques qui coordonnent l'ensemble de ceux-ci sont :

- Le comité stratégique ;
- Le groupe de travail opérationnel (GTO).

Des coordinateurs (belges et français) ont été désignés pour concrétiser cette collaboration.

### Bassin de délinquance 2



Division de police de Lille  
 Division de police de Roubaix  
 Division de police de Tourcoing  
 Division de police d'Armentières  
 Circonscription de Douai Agglomération  
 Compagnie de gendarmerie de Lille  
 Compagnie de gendarmerie de Douai  
 EDST Nord

Z.P. Arro leper (Wervik)  
 Z.P. Grensleie  
 Z.P. Vlas  
 Z.P. Gavers  
 Z.P. Riho  
 Z.P. Mira  
 Z.P. Comines-Warнетon  
 Z.P. Mouscron  
 Z.P. Val de l'Escaut  
 Z.P. du Tournais (Tournai, Rumes)  
 Police de la route du Hainaut  
 Police chemins de fers Mons

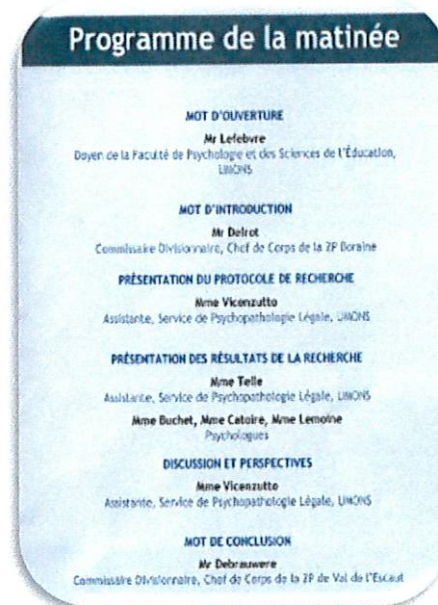
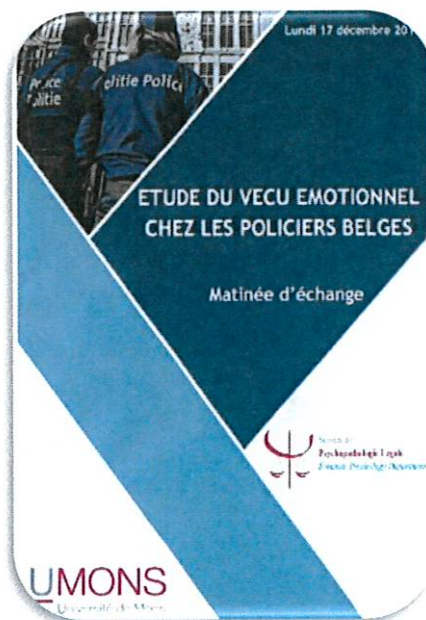


### 2.7.3 Coopération avec le monde académique

Depuis 2016, le service de Psychopathologie Légale (UMONS) a mis en place une recherche sur le « *Le Vécu émotionnel chez les policiers* » (facteurs de risque et facteurs protecteurs). Depuis plus d'un an, 80 policiers se sont portés volontaires pour contribuer à ce projet.

Je ne peux que saluer ce type de collaboration entre nos deux mondes académique et policier, lesquels, loin de s'opposer, se nourrissent mutuellement des apports amenés par les uns et par les autres. Grâce à ces recherches et aux différentes possibilités de stages des étudiants universitaires au sein de la police intégrée, nos liens tendent à se développer et à s'enrichir : nous ne pouvons que nous en féliciter !

Notre équipe de direction est convaincue de la richesse qu'apporte la pluridisciplinarité dans la gestion de nos métiers respectifs. Elargir son horizon, découvrir d'autres perspectives, échanger, collaborer, développer ensemble de nouveaux outils d'intervention et de management sont autant d'actions visant à améliorer nos connaissances et nos pratiques respectives. Rien ne permet plus la prise de recul et l'optimisation des processus qu'un autre regard posé sur une situation et/ou un fonctionnement, quels qu'ils soient.



### 2.7.4 Coopérations diverses

Un protocole de coopération a été signé ce 31 janvier 2018, au sein de notre Zone de Police, par Madame Hanton, Substitut du Procureur du Roi de Mons division Tournai, le Commissaire Rimaux de la Cellule Nationale des Personnes disparues de la police fédérale, Madame Sabine Henry, Présidente de la ligue Alzheimer, les Maisons de repos et de soins, les Services d'aide et de soins à domicile situés sur notre ressort ainsi que les représentants de notre police locale, soit les différents partenaires des milieux associatifs privés ou publics, policiers et judiciaires.



Ce protocole mis en place sur tout le territoire de notre zone de police (Celles, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus et Pecq) a pour but :

- De suggérer certaines mesures préventives ou bonnes pratiques ;
- D'attirer l'attention sur les premiers réflexes à mettre en œuvre dès le constat de la disparition ;
- De faciliter les contacts entre le personnel de ces institutions, les services d'aide et de soins à domicile, les services de police de première ligne, la cellule « disparition » et les institutions judiciaires.

Grâce à ce nouveau protocole, un plan d'intervention en cas de disparition de personnes âgées et des outils pratiques utiles sont mis à disposition des différents milieux d'accueil et de soins, en hébergement ou à domicile, des seniors.

La zone de police remercie la Cellule Nationale des personnes disparues auprès de la police fédérale à l'origine de cette belle et importante initiative.



# CHAPITRE 3

## LES PRIORITÉS



## 3.1. Détermination des priorités et contribution au plan national de sécurité

### 3.1.1 Au plan fédéral (DirCo - DirJu)<sup>6</sup>

Les priorités s'inspirent du diagnostic de sécurité, du plan national de sécurité, du plan de gestion de la PJF Mons-Tournai mais également des priorités évoquées par le nouveau DGJ.

Comme évoqué dans le document qui reprend les priorités de la PJF Mons-Tournai les réalités de nos services diffèrent en fonction de notre situation géographique (confère point 2.2).

Excepté pour certains aspects transversaux, les phénomènes évoqués se retrouveront en tout ou en partie, soit dans le choix des priorités soit pris en compte dans le fonctionnement quotidien de la zone de police tel que repris au point 3.1.2.

Priorités PJF Mons-Tournai	ZP Val de l'Escaut
<b>Approche intégrale et intégrée</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Rôle toujours plus important du DESTTEAM, maillon indispensable pour assurer des constatations de grande qualité et une récolte efficace des preuves objectives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Formation de collaborateurs (DESTTEAM)</li><li>➤ Sensibilisation à la descente sur les lieux (formation interne)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise en œuvre du Protocole HORUS afin d'améliorer la détection et la lutte contre les sociétés fictives et les coquilles vides dans le cadre de la lutte contre la fraude organisée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Sensibilisation et implication des agents de quartier</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Renforcer le professionnalisme de l'appui forensique via notamment le SLA Labo</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Formation des membres du personnel en appui du SLA Labo (ex. formation autocrim...)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Renforcement de l'appui en matière de cybercriminalité : SLA RCCU ; projet cyber aide</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Inscription de collaborateurs à la formation « online investigation basic and TTT basic train the trainers »</li><li>➤ Investissement : logiciel « MERCURE »</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Renforcement de la coopération policière internationale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Organisation de réunion (trimestrielle) de coopération transfrontalière (Bassin 2)</li><li>➤ Tenter de faire évoluer le concept du CCPD vers un pôle d'expertise de la coopération transfrontalière</li></ul>

<sup>6</sup> Priorités PJF Mons-Tournai – PZS 2020-2025



<b>Phénomènes criminels</b>	
<b>Priorités (cote 1)</b>	
➤ Lutte contre la criminalité organisée et les organisations criminelles avec un accent sur la manière dont cette criminalité se manifeste au sein de notre arrondissement à savoir le trafic de stupéfiants, les plantations de cannabis à grande échelle, la fraude sociale et fiscale grave et organisée, le trafic d'armes et le banditisme violent	➤ Organisations de contrôles réguliers des « TABAC SHOP » avec les partenaires sociaux, les douanes, le SPF santé publique, ISI...
➤ Terrorisme et radicalisme	➤ Task Force Local ➤ Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL)
➤ Traite des êtres humains	➤ Organisations de contrôles réguliers des « TABAC SHOP », chantiers, exploitations agricoles... avec les partenaires sociaux
➤ Trafic de stupéfiants (accent sur les recherches de drogues dures)	➤ Participation au plan d'action intégré Blue Sky
<b>Attention particulière (cote 0,5)</b>	
➤ Problématique transfrontalière des véhicules volés	➤ Organisation de réunion de coopération transfrontalière (Bassin 2)

L'ICT et internet<sup>7</sup> occupent une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne. Nous ne pouvons ignorer le fait que nous vivons dans un monde de plus en plus virtuel et connecté. Nos activités en ligne ne cessent de s'élargir (ex. effectuer des achats, entretenir des contacts, etc.) et les criminels seront assurément toujours plus nombreux à suivre cette évolution. Ce sujet doit lui aussi évidemment retenir toute notre attention et constitue d'ailleurs une priorité du PNS.

<sup>7</sup> [www.stat.policefederale.be/assets/pdf/notes/tendances\\_2016\\_2017\\_SPC.pdf](http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/notes/tendances_2016_2017_SPC.pdf)

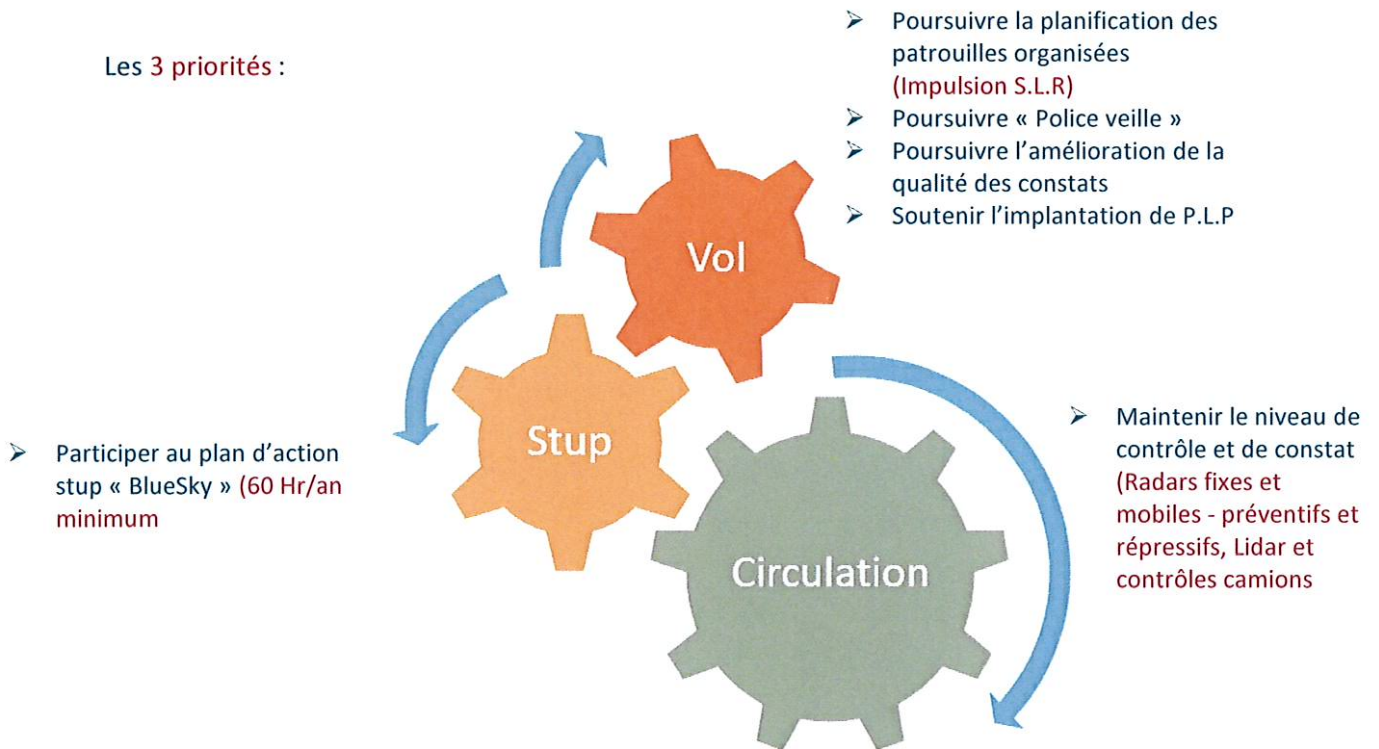
### 3.1.2 Au plan local

La prise en compte de l'impact des caractéristiques du profil de notre territoire, des données locales objectives, des priorités du niveau fédéral et de nos autorités administratives et judiciaires nous ont permis de déterminer le choix des priorités et des phénomènes problématiques qui méritent soit :

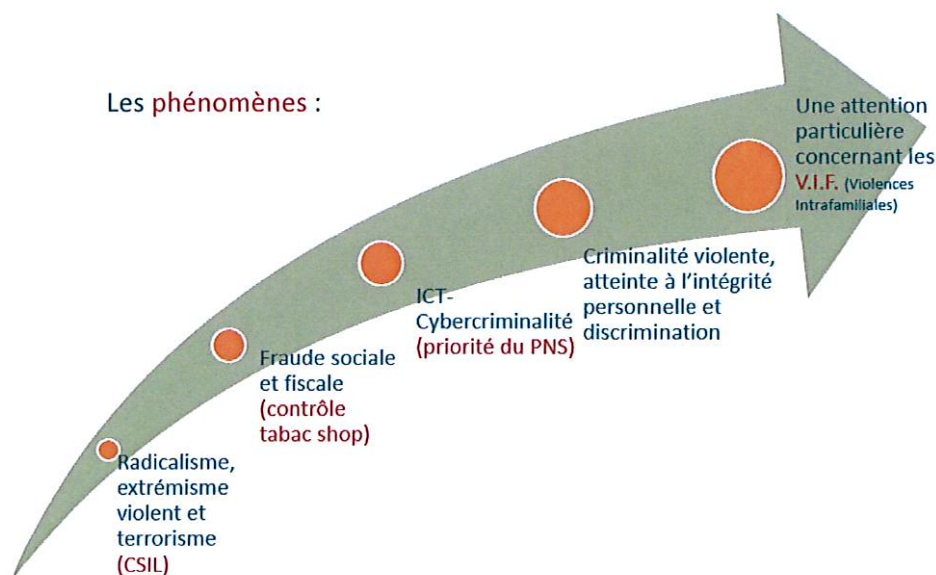
- La mise en place d'une gestion spécifique
- L'intégration dans le travail quotidien

Il s'agit pour ce qui concerne :

Les 3 priorités :

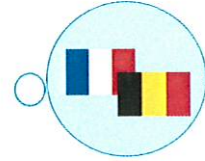


Les phénomènes :





### 3.2.3 Au plan de la coopération transfrontalière



L'évolution du contexte sociétal influencé par le phénomène de glocalisation<sup>8</sup>, nous montre chaque jour l'importance de la communication des flux de l'information. C'est d'autant plus prégnant pour les services de sécurité (police, gendarmerie, douanes...) qui sont confrontés à des personnes, des organisations qui font usage des moyens technologiques pour adapter leur mode de fonctionnement criminel en vue d'échapper aux contrôles, voire aux poursuites. Dans ce contexte, il nous apparaît utile de faire évoluer le concept des CCPD vers une forme de pôle d'expertise de la coopération transfrontalière. Les collaborateurs des différents services ont déjà parfois des difficultés à maîtriser les règles nationales alors ne parlons pas de celles d'un pays voisin ou des accords qui lient ces nations.



C'est ainsi qu'il pourrait s'avérer utile de regrouper des fonctionnalités et des acteurs amenés à interagir au quotidien. Il pourrait ainsi être envisagé d'associer :

- Le C.C.P.D ;
- Un centre de formation commun des services belges et français, qu'il s'agisse de théorie mais aussi de pratique (Formation continuée, stand de tir...) ;
- Un lieu de réunion pour toute thématique transfrontalière ;
- Un lieu d'hébergement d'équipe commune d'enquête judiciaire ;
- Un point de rassemblement pour les services de secours en cas de catastrophe, d'acte terroriste ;
- Un point de rassemblement pour service policier douanier à l'entame des contrôles transfrontaliers et/ou patrouilles mixtes ;
- Un hélicoptère ;
- ...



<sup>8</sup> Il s'agit d'un concept alliant les tendances globales aux réalités locales ou, d'une entreprise-réseau, un mode de gestion à la fois global et local dans le cadre d'une économie mondialisée : l'ajustement de l'offre selon la qualité de la clientèle locale.



# **CHAPITRE 4**

# **POLITIQUE DE COMMUNICATION**

## 4.1. Communication externe et interne

Outre les moyens de communication classiques que sont le téléphone, le fax et le mail, nous disposons de différents supports :

Pour le public :

- Une page Facebook ;

<https://www.facebook.com/ZPValescaut/>

- Des informations mises à jour lors d'une recherche « Google » ;

- Une page internet :

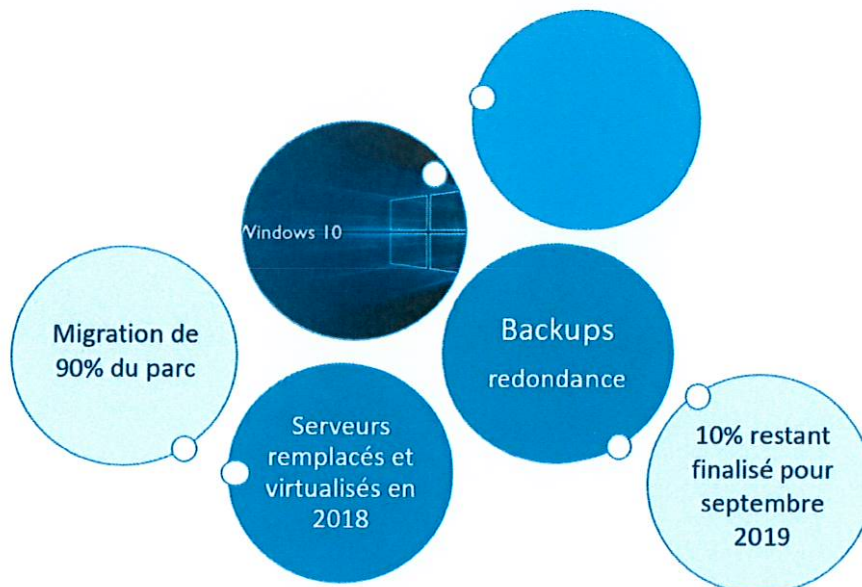
<https://www.police.be/5320>



En interne :

- Mise en place de nouveaux sites SharePoint ;
- Mise en place de l'application « Teams », permettant une communication en groupes structurés et accessibles depuis tout environnement (tablette, téléphone, PC internet, PC ISLP) ;
- Yammer - Réseau social d'entreprise auquel tous les membres des services de police belge sont connectés.

De plus, l'année 2019 a été marquée par la poursuite du renouvellement du parc informatique :





# **CHAPITRE 5**

## **APPROBATION DU PLAN**



## 5.1. Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Date de la séance :	
Membres du CZS	SIGNATURES
Monsieur Daniel SENESAEL, Bourgmestre d'Estaimpuis - Président du collège de police	
Monsieur Christian HENRY, Procureur du Roi de l'arrondissement Mons Tournai	
Monsieur Yves WILLAERT, Bourgmestre de Celles, membre du collège de police	
Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Bourgmestre de Mont de l'Enclus, membre du collège de police (vice-président)	
Monsieur Aurélien BRABANT, Bourgmestre de Pecq, membre du collège de police	
Monsieur Dominique DEBRAUWERE, commissaire divisionnaire, Chef de corps	
Monsieur Laurent COUCKE, commissaire divisionnaire, Directeur Coordinateur a.i.	
Monsieur François FARCY, commissaire divisionnaire, Directeur Judiciaire	



# LISTE DE DISTRIBUTION



Monsieur Daniel SENESAEL, Bourgmestre d'Estaimpuis - Président du collège de police

Monsieur Christian HENRY, Procureur du Roi de l'arrondissement Mons Tournai

Monsieur Yves WILLAERT, Bourgmestre de Celles, membre du collège de police

Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Bourgmestre de Mont de l'Enclus, membre du collège de police (vice-président)

Monsieur Aurélien BRABANT, Bourgmestre de Pecq, membre du collège de police

Monsieur Dominique DEBRAUWERE, commissaire divisionnaire, Chef de corps

Monsieur Laurent COUCKE, commissaire divisionnaire, Directeur Coordinateur a.i.

Monsieur François FARCY, commissaire divisionnaire, Directeur Judiciaire

Autorités fédérales :

Service public Fédéral Intérieur (SPF)  
Ministère de la justice (SPC)

Une fois l'approbation acquise, le plan zonal sera diffusé et commenté en interne et au conseil de police.



## ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Matrice décisionnelle

Annexe 3 : Descriptif de la commune de Celles

Annexe 4 : Descriptif de la commune d'Estaimpuis

Annexe 5 : Descriptif de la commune du Mont-de-L'Enclus

Annexe 6 : Descriptif de la commune de Pecq

Annexe 7 : Compte Rendu Journalier

Annexe 8 : PLP

Annexe 9 : Inventaire des protocoles

Annexe 10 : Protocole WAPI-POL@4



## POLICE DU VAL DE L'ESCAUT

### *Lettre de mission*

La présente lettre de mission est adressée par le Conseil de police à Monsieur le Commissaire divisionnaire Debrauwere, Chef de corps de la zone de police du Val de l'Escaut, en sa séance du 25 avril 2018. Cette lettre a été déterminée par le Conseil de police sur proposition du Commissaire divisionnaire Debrauwere conformément aux articles VII.III.53, alinéas 1, 2 et 3, et VII.III.54 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique des membres des services de police.

Les objectifs repris ci-après s'appuient sur les piliers du cadre de référence policier que sont la police orientée vers la communauté, la police guidée par l'information et la gestion optimale.

Cette lettre définit les objectifs à atteindre durant le mandat dudit Chef de corps, ainsi que les moyens mis à sa disposition pour ce faire.

## I. Les objectifs

### *1.1 Dans le cadre stratégique et organisationnel :*

- Apprécier la manière dont les 7 fonctionnalités de base sont exercées (normes minimales de fonctionnement) et, en accord avec l'autorité, en adapter l'organisation en fonction des nécessités opérationnelles et/ou organisationnelles. L'interaction régulière avec les autorités devrait permettre de remplir efficacement toutes les missions dévolues à un corps de police locale tant dans le cadre de son fonctionnement opérationnel que dans son fonctionnement interne ;
- Veiller, dans le cadre de la poursuite du premier objectif, à offrir une structure d'organisation claire et lisible tant vis-à-vis des collaborateurs de la zone, que des autorités et des partenaires. (Confer organigramme en **annexe1**) ;
- Promouvoir les synergies internes au sein de la zone de police ;
- Encourager la dynamique de gestion des risques par le biais d'une détection permanente et la réalisation d'un inventaire. Une priorisation des risques inventoriés sera réalisée en fonction de la probabilité que le risque survienne au sein de la zone de police et des conséquences qu'il pourrait entraîner.
- Apporter au quotidien des solutions simples et rapides aux phénomènes d'insécurité émergents et aux dysfonctionnements organisationnels détectés ;
- Veiller à poursuivre une gestion dynamique et responsable du bien-être et de la protection des collaborateurs en y associant les organisations représentatives du personnel ;
- Etablir avec les organisations représentatives du personnel une relation de confiance basée sur le respect mutuel, l'échange et la transparence.



- Développer la coopération et la collaboration avec les services de police partenaires, qu'il s'agisse de la police fédérale, des zones de police voisines ou de la police et la gendarmerie françaises.
- Travailler en partenariat avec les administrations communales de la zone de police, les responsables de la planification d'urgence et le service incendie. D'autres partenaires pourront être appelés à la cause en fonction des besoins.
- Favoriser le développement de la fonction de police guidée par l'information.
  - En interne :
    - Par le respect des flux de transmission de l'information de police judiciaire et de police administrative ;
    - Par la mise à disposition de nos collaborateurs de terrain d'une information pertinente et en adéquation avec les missions à exécuter ;
  - En externe :
    - Définir en collaboration avec les autorités administratives et judiciaires les modalités avec lesquelles nous pouvons porter l'information à la connaissance de la population, qu'il s'agisse de celle relative aux événements survenus sur la zone de police, aux activités de prévention ou de dissuasion et aux phénomènes qui ont impacté ou pourraient impacter l'ordre public ;
    - Mettre en place un partenariat avec la presse locale par le biais de contacts directs mais également au travers d'une communication simple, dynamique et actualisée en faisant le choix d'un site internet et/ou d'un média social ;
- Poursuivre avec l'ensemble des collaborateurs mais aussi au travers des actes quotidiens la mise en œuvre d'une police orientée vers la communauté qui tient compte de l'évolution du contexte sociétal ;
- Améliorer et compléter, toujours et encore, le diagnostic des attentes des autorités et de la population par le biais de commissions techniques et de rencontres citoyennes ;

### *1.2 Dans le cadre opérationnel*

- Mettre en œuvre les objectifs opérationnels définis dans le Plan Zonal de Sécurité (PZS) 2014-2017 : les vols qualifiés dans habitation, la consommation et le deal de stupéfiants, l'insécurité routière ;
- Développer, dans la continuité du Plan National de Sécurité (PNS) et du PZS, une approche intégrée et intégrale en vue d'appréhender les phénomènes prioritaires ;
- Développer et négocier avec le Procureur du Roi des politiques de constatations et de poursuites orientées vers l'efficacité de la chaîne pénale (management des enquêtes et de l'enquête).
- Intégrer dans les différentes appréciations opérationnelles la notion de menace telle que définie par l'OCAM et/ ou le centre de crise du gouvernement fédéral et l'analyse bien-être en vue de préserver l'intégrité physique de l'ensemble des collaborateurs de la zone et la sécurité de ses infrastructures ;
- Promouvoir les synergies internes au sein de la zone de police ;



- Mettre en place un mécanisme de récolte et de traitement de l'information qui impacte la vie sociale et l'espace public en vue d'aboutir à une coordination de planification et de préparation des événements festifs ou d'ordre public (courses cyclistes, festivités locales, manifestations diverses, ...)
- Améliorer, en interaction avec les autres disciplines, le niveau de préparation de la zone de police dans le cadre des Plans Généraux d'Urgence et d'Intervention communaux (PGUI). La zone de police veillera à une mise à jour régulière de son Plan d'Intervention policier (PIP) et à la formation continue de ses collaborateurs dans ce domaine.
- Participer, avec les partenaires communaux, à la réflexion et à l'utilisation dynamique du règlement général de police en vue de lutter efficacement contre les incivilités et les nuisances sociales. Prêter une attention particulière aux autorisations d'ouverture des débits de boissons et autres magasins de tabac, de nuit.

### *1.3 Dans le cadre de la gestion des ressources humaines*

- Solliciter du Collège et du Conseil de police un soutien et un appui au Chef de corps par la mise à disposition d'un cadre complet et diversifié. Cette demande vise à poursuivre l'objectif de mettre « la bonne personne à la bonne place » ;
- Manager l'évolution du cadre et des carrières, tant du point de vue barémique qu'administratif ;
- Participer, grâce à une gestion dynamique et responsable, au bien-être et à la protection des collaborateurs ;
- Développer les compétences des collaborateurs, par le biais de formations adaptées. Cette approche aura une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du service rendu tant vis-à-vis de la population que des autorités ;
- Véhiculer et faire appliquer la notion de valeur d'exemple qui correspond à notre fonction tant dans le cadre de notre vie professionnelle que privée ;
- Impliquer et associer les cadres, officiers - inspecteurs principaux – cadres administratifs, dans la dynamique de gestion et de prise de responsabilités au sein de la zone de police ;
- Organiser et étendre les séances de formation et d'information destinées à l'ensemble des collaborateurs de la zone afin d'expliquer et de faire appliquer de manière cohérente l'ensemble des missions et directives ;
- Organiser la fonction contrôle interne, en s'appuyant sur l'inventaire des risques, par la responsabilisation des chefs et responsables de service ;
- Etablir graduellement le profil de chacune des fonctions exercées dans la zone de police. Ces profils participeront, d'une part, à l'évaluation des collaborateurs au sein de la zone et, d'autre part, à la qualité des recrutements (externes ou via la mobilité interne).



---

## II. Les moyens

---

### *Dans le cadre de la gestion des moyens budgétaires et matériels*

- Assurer et maintenir un dialogue constructif avec les instances communales dans le cadre de l'élaboration et du suivi budgétaire afin de permettre la mise en œuvre des choix stratégiques décidés au travers des différentes instances de concertation et de décision (Collège de police, Conseil de police, Conseil zonal de sécurité, CCB) ;
- Etablir, préalablement à chaque cycle budgétaire, une projection des besoins annuels et pluriannuels en moyens humains et matériels. Ce travail prévisionnel permettra aux autorités de prioriser les décisions à prendre en matière budgétaire ;
- Assurer une gestion, en bon père de « famille », des moyens mis à disposition de la zone de police. L'attention sera portée sur :
  - Une gestion et un suivi rigoureux et régulier de l'évolution des dépenses au niveau des différents pans du budget, en partenariat avec le Comptable spécial de la zone de police ;
  - Une mise en adéquation entre les besoins identifiés et les moyens disponibles (humains et matériels) ;
  - Les investissements à réaliser, en fonction des choix stratégiques opérés, en vue de garantir l'opérationnalité de la zone de police et la qualité du service rendu ;
  - La possibilité de soumettre au Collège et au Conseil de police toute demande particulière destinée à répondre à un besoin formulé dans le cadre de la réalisation des objectifs précités.

### Le Conseil de police veille en ce sens à :

- mettre à la disposition du Chef de corps un cadre complet, étoffé et diversifié. Le Conseil s'engage à étudier toutes les propositions d'extension ou d'adaptation du cadre qui seront formulées au cours du mandat.
- mettre à la disposition du Chef de corps un budget étudié et ajusté en fonction des objectifs poursuivis.
- s'engager à étudier toute demande particulière destinée à répondre à un besoin formulé dans le cadre de la réalisation des objectifs précités.



---

### III. Suivi et évaluation

---

Le suivi de ce projet sera réalisé par l'équipe dirigeante de la zone de police sous la direction et la responsabilité du Chef de corps. Cette étape se traduira également par un rendre-compte transparent et régulier de l'activité et des résultats, engrangés ou non, aux autorités administratives, judiciaires et représentatives du personnel.

Ce rendre-compte pourra se faire, à échéances régulières, au travers des instances de concertation prévues (Collège-Conseil de police, Conseil Zonal de Sécurité (CZS), Concertation provinciale, Concertation de Recherche d'Arrondissement (CRA), Plateforme des Chefs de corps, Comité de Concertation de Base (CCB) ou, à la demande, en fonction des besoins détectés.

Ce type de suivi devrait permettre aux autorités de suivre l'évolution de la gestion interne du corps de police et de l'évolution de la conduite des objectifs prioritaires définis dans le PZS.

Le Président

D'Haene Marc



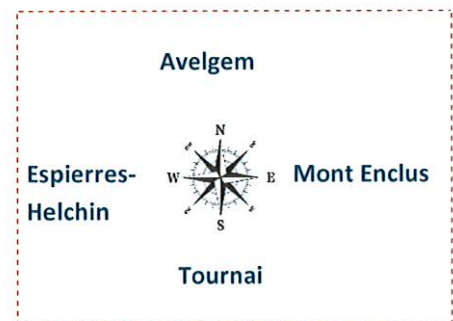
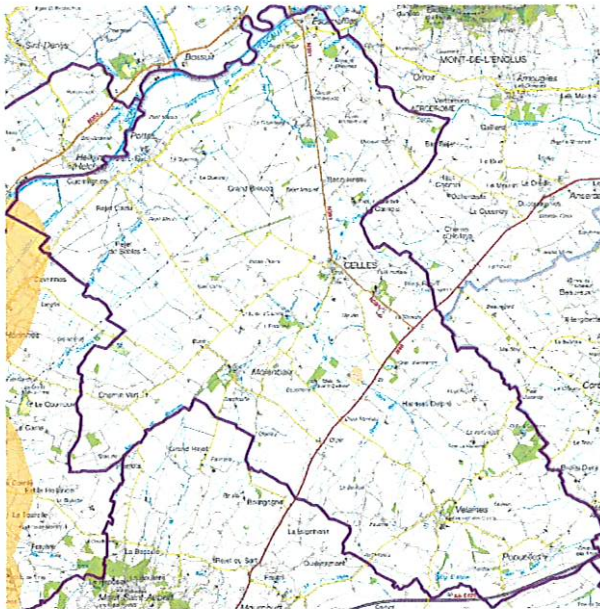
Tableau d'argumentation	Zone		CZS					Partenaires				Plan	
	P.Z.S.		C.Z.	Collège de police	PR Mons - Tournai	DirCo	DirJud Mons - Tournai	PLP	Région Wallonne	Gouverneur	P.N.S.		
Phénomènes													
Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme	X			X		X			X		X	X	
Trafic et traite des êtres humains	X						X					X	
Trafic de stupéfiants	X			X			X					X	
Fraude sociale et fiscale	X											X	
ICT - Cybercriminalité	X											X	
Environnement (lié à la fraude)	X							X		X		X	
Amélioration de l'ordre public / incivilités				X				X				X	
Vol dans habitation	X			X				X					
Vol de/dans véhicule	X			X				X					
Sécurité routière / roulage	X			X				X			X	X	
Criminalité organisée contre les biens et trafics de biens illégaux					X					X		X	
Criminalité violente, atteinte à l'intégrité personnelle et discrimination + V.I.F.	X				X							X	
<b>Thèmes transversaux</b>													
Corruption					X								
Blanchiment					X								
Bien-être animal									X				
Armes (régularisation des dossiers des personnes qui se sont manifestées avant le 31 décembre)	X										X		
PlanU (Mise à jour D3 et réalisation bi-annuelle d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles)											X		
Coopération transfrontalière (info, profils, recherche, caméras et plaques minéralogiques,...) et avec West Vlaanderen	X									X			
Targetting	X			X									
Police administrative: participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires										X			
Intégrité / diversité											X		
Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91	X									X			

 Priorités  
 En routine  
 Phénomènes transversaux  
 Attentions particulières

## I. Description de l'environnement de la commune de CELLES

### 1. Localisation

#### Situation géographique<sup>1</sup>



L'entité de Celles<sup>2</sup> est une commune francophone de Belgique située en Région wallonne dans la province du Hainaut.

L'entité est traversée par :

- Par un fleuve, sur son côté nord ;
- Par un axe routier, la RN48 reliant Tournai à Renaix et un axe autoroutier, la E429-A8 reliant Lille à Bruxelles.

Pour rappel, la commune de Celles se compose de six villages : Celles, Escanaffles, Molenbaix, Popuelles, Pottes et Velaines.

<sup>1</sup> Carte de la zone – [www.afsca.be/ai-ia/fr/Pecq.asp](http://www.afsca.be/ai-ia/fr/Pecq.asp)

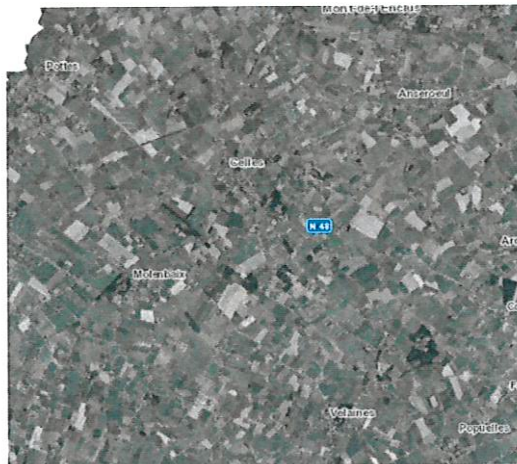
<sup>2</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Celles>

## 2. Superficie

### Superficie globale

Celles	67,14 Km <sup>2</sup>
--------	-----------------------

## 3. Réseau routier<sup>3</sup>



### 3.1 Routes nationales

L'entité de Celles est traversée par les RN :

- RN48
- RN491

et par l'autoroute E429-A8 (2.5 Km).

### 3.2 Autres routes

L'entité de Celles (6 communes) comprend également 220 Km de routes communales et 12 Km de routes régionales.

### 3.3 Autres voies de communication

Voie fluviale (Escaut - 8 Km).

## 4. Frontière

L'Entité de Celles ne dispose d'aucune frontière avec la France mais d'une frontière linguistique avec Espierres-Helchin et Avelgem.

<sup>3</sup> Carte disponible sur [geoportail.wallonie.be/walonmap](http://geoportail.wallonie.be/walonmap)

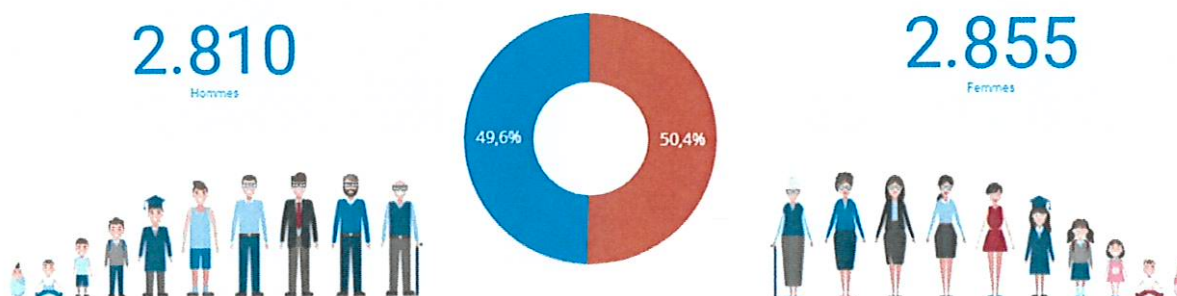
## II. Données de la population<sup>4</sup>

### 1. Nombre d'habitants

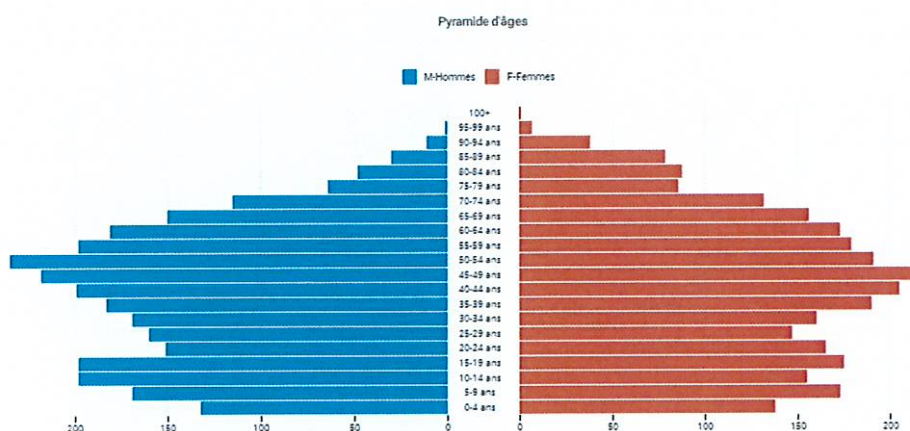
Au 01.01.2018



### 2. Répartitions hommes – femmes



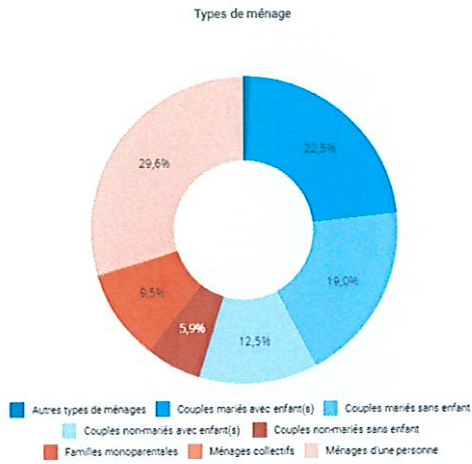
#### 2.1 Pyramide d'âges



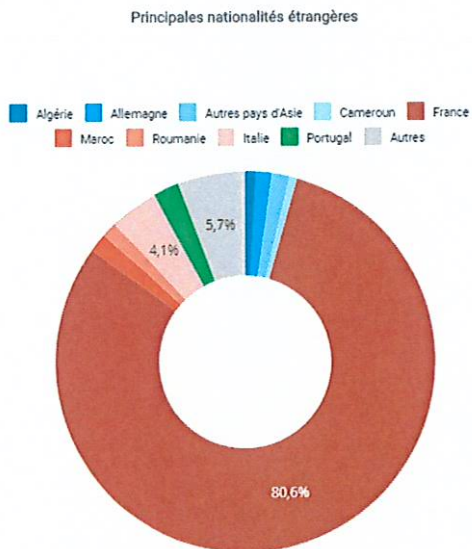
<sup>4</sup> <https://statbel.fgov.be/themes/population>

### 3. Densité de population

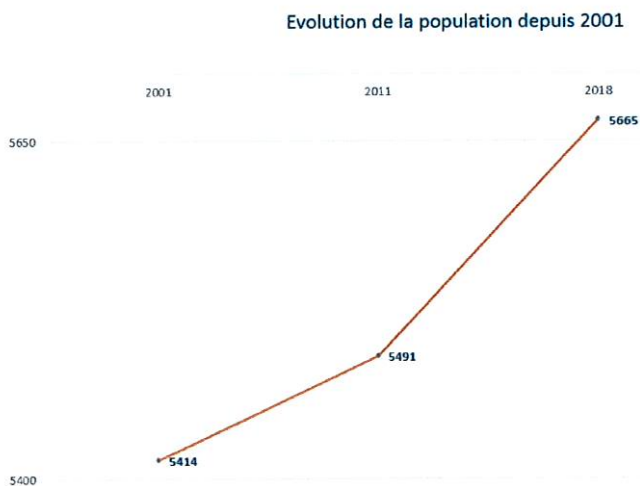
#### 3.1 Types de ménage



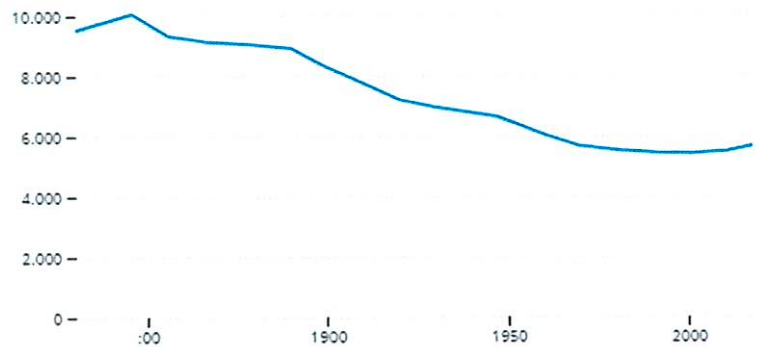
#### 3.2 Principales nationalités étrangères



### 4. Evolution du nombre d'habitants



Evolution de la population depuis 1831



### III. Données socio-économiques

#### 1. Agriculture<sup>5</sup>

Celles est une commune rurale où l'agriculture occupe une place prépondérante. En effet, la superficie agricole utilisée est de 5.804 ha sur 6.714 ha soit 86,44% de la superficie totale. La commune compte 71 exploitations agricoles, exploitations généralement mixtes c'est-à-dire pour la culture et l'élevage.

La superficie moyenne par exploitation est de 50 hectares, ce qui est proche des moyennes du Hainaut et de la Wallonie. Celles est la huitième commune du Hainaut en termes du nombre d'exploitations agricoles présentes sur son territoire.

#### 2. Industrie<sup>6</sup>

Celles accueille 9 entreprises de transport par camions dont une est spécialisée dans le transport exceptionnel.

Elle accueille également de nombreuses entreprises familiales ou PME liées à l'agriculture : entreprises de travaux agricoles, dépôts de grains – engrais – produits phytosanitaires, une meunerie, des ateliers de mécanique agricole. D'autres PME spécialisées dans la fabrication de sacs plastiques, terrassement, fabrication de produits en béton.

La société Galactic installée à Escanaffles emploie 90 personnes et produit de l'acide lactique pour parvenir à l'utilisation du plastique bio-dégradable. Une production de plus de 30.000 tonnes d'acide lactique est fabriquée à base de sucre.

La société VARO Energy est également implantée sur la commune de Celles, société répertoriée en SEVESO seuil bas pour le stockage de 14.000 m<sup>3</sup> de mazout.

<sup>5</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)

<sup>6</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



En décembre 2015, la commune de Celles compte 125 établissements assujettis à l'ONSS. Parmi ces entreprises, 68,8 % appartiennent au secteur tertiaire, 24,8 % au secteur secondaire et 6,4 % au secteur primaire.

A l'échelle du Hainaut et de la Wallonie, les répartitions sont de respectivement 1,2 % et 1,5 % pour le secteur primaire, 18,7 % et 18 % pour le secteur secondaire, 80,1 % et 80,5 % pour le secteur tertiaire.

C'est le secteur des travaux de constructions spécialisés qui concentre le plus grand nombre d'entreprises à Celles (15), suivi du secteur des transports terrestres et des transports par conduites (10).

Les 125 établissements occupent 839 travailleurs, soit 0,2 % des travailleurs hainuyers.

Le taux de création d'entreprises à Celles en 2015 est de 10,1 %. Le taux de création est plus élevé que celui du Hainaut (9,2 %), de la Wallonie (9,0 %) et de la Belgique (9,1 %).

Le taux de cessation est de 4,7 % à Celles, soit plus faible que celui du Hainaut (8,2 %), de la Wallonie (7,5 %) et de la Belgique (6,8 %).

En effectuant le calcul : "taux de création – taux de cessation", on en arrive à un écart de 5,4 pour Celles, 1 pour le Hainaut, 1,5 pour la Wallonie et 2,3 pour le pays. Il y a donc eu en 2015 à Celles davantage de nouvelles entreprises implantées que de disparitions d'entreprises.

Depuis 2005, les taux de création et de cessation ont varié au cours des années. On peut toutefois noter une tendance générale à la hausse ces dernières années.

### 3. Les secteurs de service<sup>7</sup>

- Marchés publics : 1 ;
- Bureau de poste : 1 ;
- Agence bancaire : 4 ;
- Bureau d'assurance : 3 ;
- Débit de boisson : 10 ;
- Magasins de moyenne surface : 5 épiceries ;
- Grande surface : 1 Intermarché ;
- Bureau de mutualité : 1 ;
- Pharmacie : 3 ;
- Friterie : 2 ;
- Pizzeria : 1 ;
- Salle de banquet : 8 ;
- Complexe sportif : 1 ;
- Réseau scolaire (Nombre) : 2.

<sup>7</sup> Recensement effectué par nos antennes de proximité au sein de leur commune

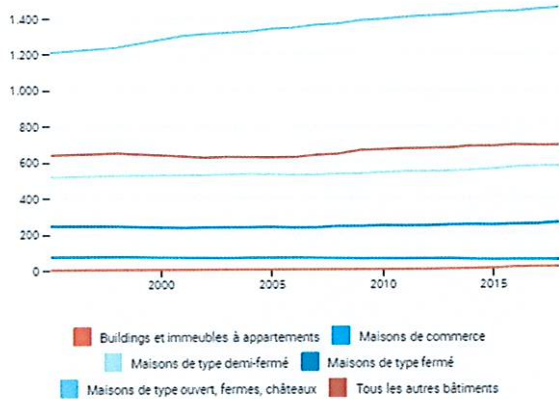
#### 4. Type d'habitat

Nombre de bâtiments en 2018

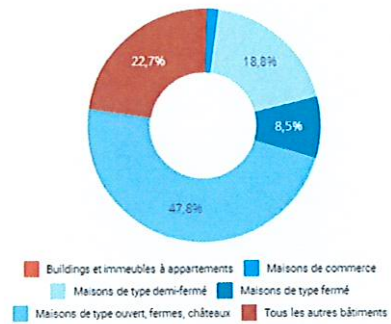
**3.040**



Evolution du nombre de bâtiment selon le type



Bâtiments par type en 2018



#### 5. Revenus moyens

Revenu moyen par habitant

**16.842** ↓ -2%

Déclarations 2016, revenus 2015 en euro. Evolution par rapport à l'année précédente.

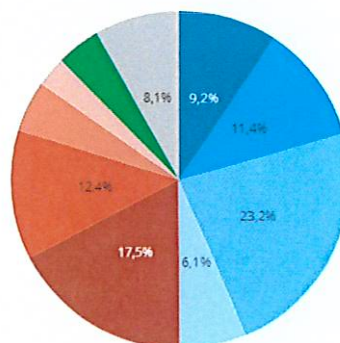
#### 6. Emploi

Indépendants (% population active)



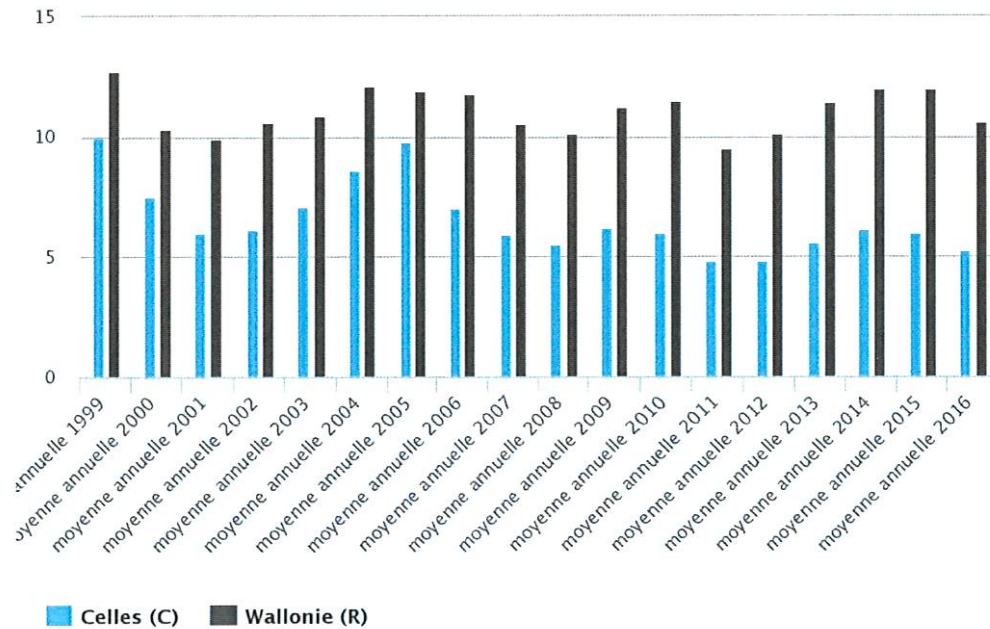
Entreprises assujetties à la TVA par type

- Activités de services administratifs et de soutien
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Autres activités de services
- Commerce/réparation d'automobiles et de motocycles
- Construction
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Transports et entreposage
- Autres



## 7. Chiffres du chômage<sup>8</sup>

### Taux de chômage BIT des 15-64 ans (%)



IWEPS | Comptes de l'emploi wallon, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (EFT)

## 8. Nombre de minimexés<sup>9</sup>

Revenus d'intégration social (RIS) Ramené à la population des 18 à 64 ans, la part des bénéficiaires du RIS à Celles s'élève à 1,4 %. Elle est de 4,6 % en Hainaut, 4,1 % en Wallonie et 2,7 % en Belgique.

Entre 2005 et 2015, le nombre de bénéficiaires du RIS (47 en 2015) a augmenté de 74,1 % à Celles.

Cette augmentation est de 89 % en Hainaut, 66,4 % en Wallonie et 49,8 % en Belgique.

## 9. Flux transfrontaliers

Aucune donnée collectée.

## 10. Enseignement

Celles compte 5 établissements scolaires sur son territoire : toutes sont dédiées à l'enseignement maternel et primaire.

2 écoles communales : Escanaffles et Pottes ;

3 écoles libres subventionnées : Celles, Escanaffles et Velaines.

<sup>8</sup> <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil.php>

<sup>9</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



## **11. Loisirs et sports**

- **Complexe sportif** : 1 ;
- **Clubs sportifs** : 18 ;
- **Centres équestres** : 6 ;
- **Bibliothèque** : 1.

### **Evènements culturels :**

- Festivités sous chapiteau :
  - Popuelles (+/- 4.000 personnes/WE) ;
  - Velaines (+/- 2.000 personnes/WE) ;
  - Molenbaix (+/- 3.000 personnes/WE) ;
  - Pottes (+/- 2.000 personnes/WE).
- Brocante à Pottes et Velaines ;
- Une quinzaine de courses cyclistes et 5 jogging empruntent les routes de Celles.

## **12. Commerce de nuit**

- **Débit de boisson et restaurant** : 10 cafés dont 1 avec tables d'hôtes + 2 restaurants ;

## **13. Tourisme – hôtellerie**

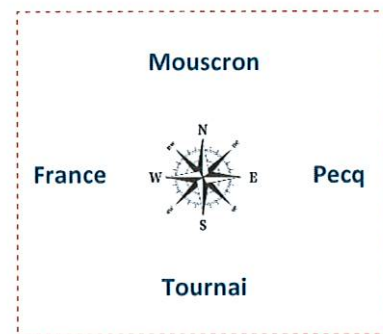
En 2016, la commune de Celles a comptabilisé 1.660 arrivées touristiques pour un total de 5.578 nuitées. La durée moyenne de ce séjour était donc de 3,7 nuitées.

12 gîtes.

## I. Description de l'environnement de la commune d'ESTAIMPUIS

### 1. Localisation

#### Situation géographique<sup>1</sup>



L'entité d'Estaimpuis<sup>2</sup> est une commune francophone de Belgique située en Région wallonne dans la province de Hainaut. Il s'agit d'une commune à caractère rural. La majeure partie du territoire est occupée par des terres agricoles.

L'entité est traversée par :

- Le canal de l'Espierres reliant la Deûle (en France) à l'Escaut pour déboucher dans cette dernière à hauteur d'Avelgem. Il a été construit pour servir de prolongement au canal de Roubaix jusqu'à l'Escaut ;
- L'autoroute A17 Tournai - Bruges ;
- La voie de chemin de fer Tournai - Mouscron.

Pour rappel, la commune d'Estaimpuis se compose de sept villages depuis la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 1977 : Bailleul, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies, Leers-Nord, Néchin et Saint-Léger.

<sup>1</sup> Carte de la zone – [www.afsca.be/ai-ia/fr/Estaimpuis.asp](http://www.afsca.be/ai-ia/fr/Estaimpuis.asp)

<sup>2</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Estaimpuis>

## 2. Superficie

### Superficie globale

Estaimpuis	31.75 Km <sup>2</sup>
------------	-----------------------

## 3. Réseau routier<sup>3</sup>



### 3.1 Autoroute

L'entité d'Estaimpuis est traversée par l'autoroute A17 Tournai - Bruges.  
(5.9 Km)

### 3.2 Routes nationales

L'entité d'Estaimpuis est traversée par les RN :

- RN510
- RN511
- RN512

### 3.3 Autres routes

L'entité d'Estaimpuis (7 communes) comprend également 161 Km de routes communales et 12.3 Km de routes provinciales.

### 3.4 Autres voies de communication

Voie fluviale (le canal de l'Espierres) et une voie de chemin de fer (Tournai-Mouscron).

<sup>3</sup> Carte disponible sur [geoportail.wallonie.be/walonmap](http://geoportail.wallonie.be/walonmap)

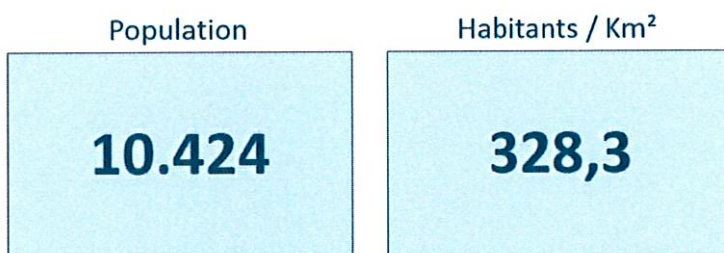
#### 4. Frontière

L'Entité d'Estaimpuis compte **23 Km de frontière avec la France** (Métropole du Nord Lille-Roubaix-Tourcoing). Les villages limitrophes sont Estaimpuis, Leers-Nord et Néchin.

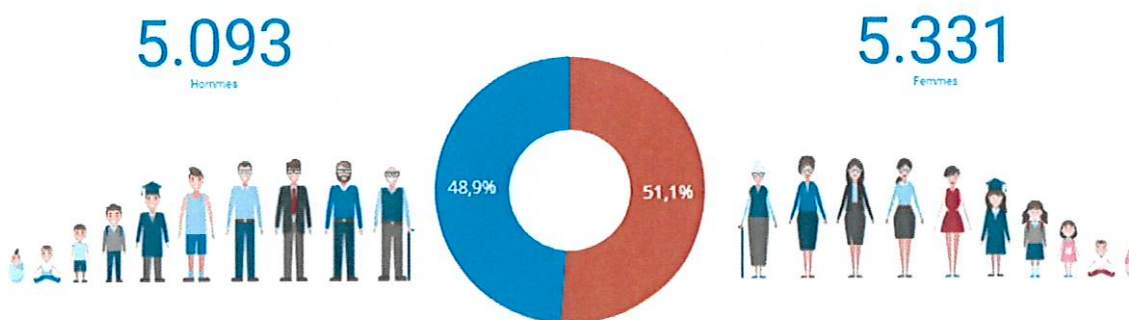
### II. Données de la population<sup>4</sup>

#### 1. Nombre d'habitants

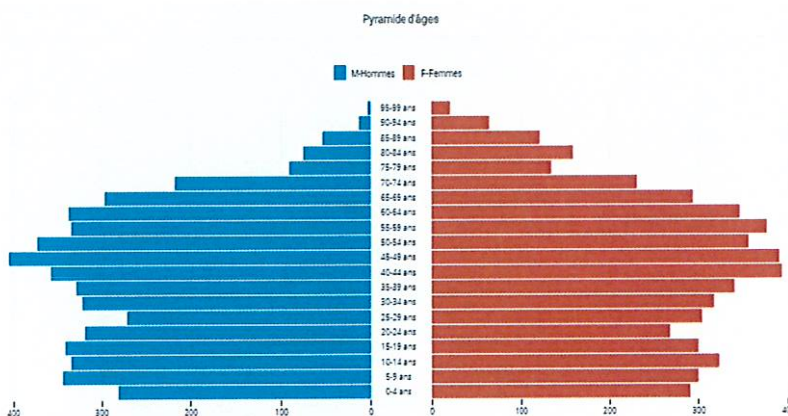
Au 01.01.2018



#### 2. Répartitions hommes – femmes



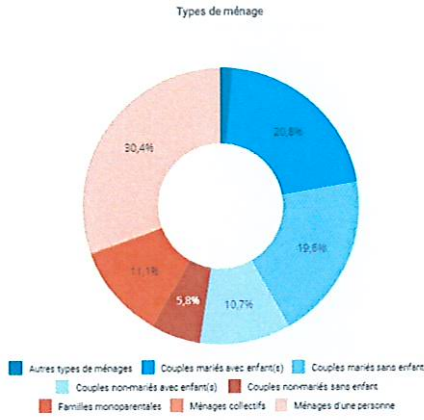
#### 2.1 Pyramide d'âges



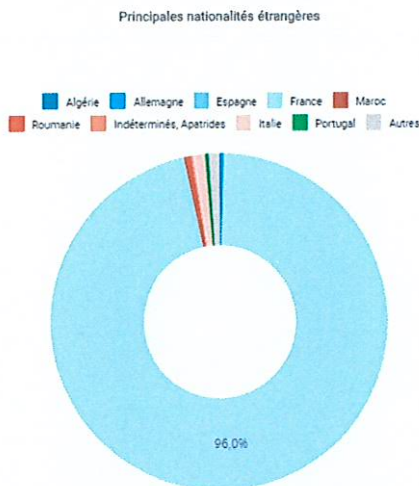
<sup>4</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population>

### 3. Densité de population

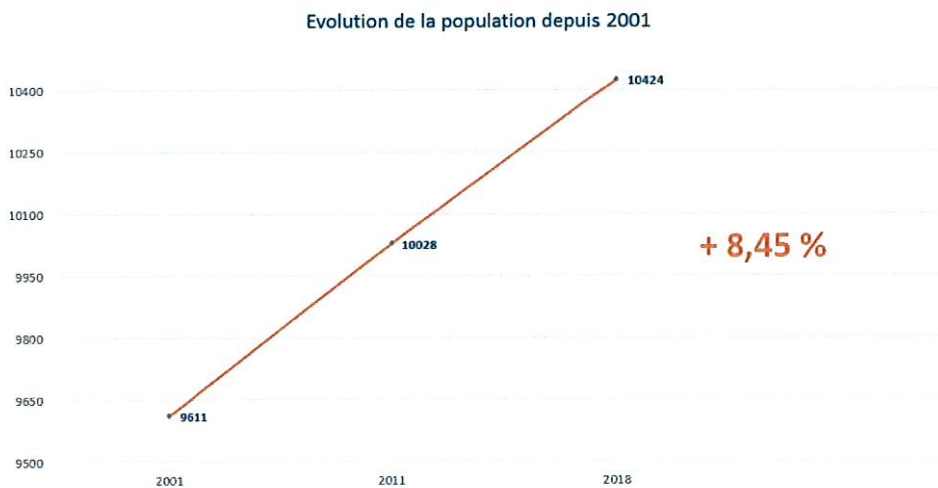
#### 3.1 Types de ménage



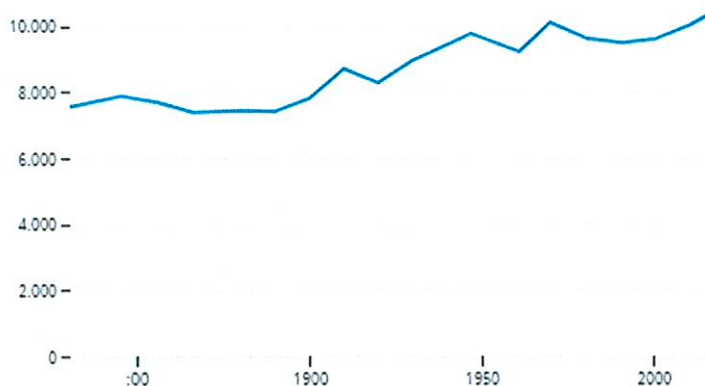
#### 3.2 Principales nationalités étrangères



### 4. Evolution du nombre d'habitants



Evolution de la population depuis 1831



### III. Données socio-économiques

#### 1. Agriculture<sup>5</sup>

En 2018, la commune d'Estaimpuis compte 42 exploitations agricoles pour une superficie agricole utilisée de 1.741 hectares. La superficie moyenne par exploitation est de 41 hectares, ce qui est inférieur aux moyennes du Hainaut et de la Wallonie.

#### 2. Industries<sup>6</sup>

En décembre 2015, la commune d'Estaimpuis compte 191 établissements assujettis à l'ONSS. Parmi ces entreprises, 77,5 % appartiennent au secteur tertiaire, 20,4 % au secteur secondaire et 2,1 % au secteur primaire.

A l'échelle du Hainaut et de la Wallonie, les répartitions sont de respectivement 1,2 % et 1,5 % pour le secteur primaire, 18,7 % et 18 % pour le secteur secondaire, 80,1 % et 80,5 % pour le secteur tertiaire.

C'est le commerce de détail qui concentre le plus grand nombre d'entreprises à Estaimpuis (38), suivie du secteur des travaux de construction spécialisés (17) et celui de l'enseignement (12).

Les 191 établissements occupent 2 453 travailleurs, soit 0,7 % des travailleurs hainuyers.

Le taux de création d'entreprises à Estaimpuis en 2015 est de 8,6 %. Le taux de création est proche de celui du Hainaut (9,2 %), de la Wallonie (9,0 %) et de la Belgique (9,1 %).

<sup>5</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)

<sup>6</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



Le taux de cessation est quant à lui de 6,2 % à Estaimpuis, soit plus faible que celui du Hainaut (8,2 %) et de la Wallonie et sensiblement le même à celui de la Belgique (6,8 %).

En effectuant le calcul : "taux de création - taux de cessation", on en arrive à un écart de 2,4 pour Estaimpuis, 1 pour le Hainaut, 1,5 pour la Wallonie et 2,3 pour le pays.

Il y a donc eu en 2015 à Estaimpuis davantage de nouvelles entreprises implantées que de disparitions d'entreprises. Depuis 2005, les taux de création et de cessation ont peu varié au cours des années. On notera une sensible diminution du taux de cessation.

### 3. Les secteurs de service<sup>7</sup>

- Pompes funèbres : 1 ;
- Bureau de poste : 1 ;
- Agence bancaire : 2 ;
- Agence de tiercé : 1 ;
- Salles de jeux : 2 (dont un en travaux) ;
- Bureaux d'assurances : 3 ;
- Débites de boissons : 21 ;
- Dancing : 1 ;
- Magasins de grandes et moyennes surfaces - commerces : 28 ;
- Bureaux de mutualité : 3 ;
- Pharmacies : 4 ;
- Friteries : 5 (dont une en travaux) ;
- Pizzerias : 1 ;
- Salles de banquets : 17 ;
- Station-service : 4 ;
- Complexes sportifs : 3 ;
- Piscine : 1 ;
- Réseau scolaire (Nombre) : 5 écoles communales + 2 écoles spécialisées ;
- Caserne de pompier : 1 + projet d'une caserne sur Evregnies.

### 4. Type d'habitat

Nombre de bâtiments en 2018

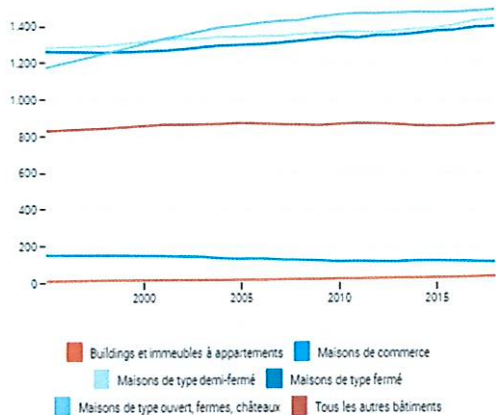
# 5.317



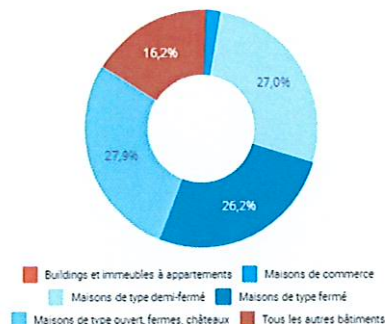
<sup>7</sup> Recensement effectué par nos antennes de proximité au sein de leur commune



Evolution du nombre de bâtiment selon le type



Bâtiments par type en 2018



## 5. Revenus moyens

Revenu moyen par habitant

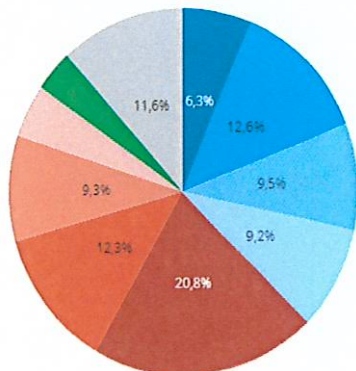
**16.554** ↓-3%

Déclarations 2016, revenus 2015 en euro. Evolution par rapport à l'année précédente.

## 6. Emplois

Entreprises assujetties à la TVA par type

- Activités de services administratifs et de soutien
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Autres activités de services
- Commerce/ réparation d'automobiles et de motocycles
- Construction
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Transports et entreposage
- Autres

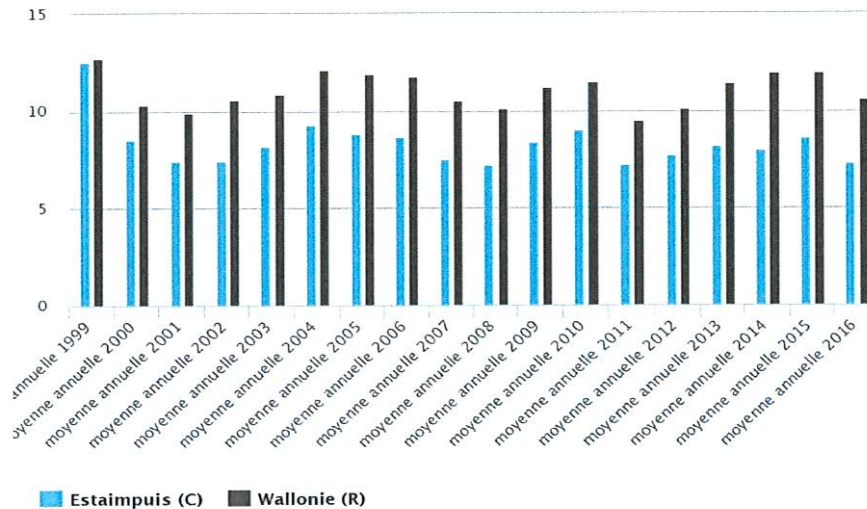


Indépendants (% population active)



## 7. Chiffres du chômage<sup>8</sup>

**Taux de chômage BIT des 15-64 ans (%)**



IWEPS | Comptes de l'emploi wallon, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (EFT)

## 8. Nombre de minimexés<sup>9</sup>

Ramenée à la population des 18 à 64 ans, la part des bénéficiaires du RIS à Estaimpuis s'élève à 1,1 %. Elle est de 4,6 % en Hainaut, 4,1 % en Wallonie et 2,7 % en Belgique.

Entre 2005 et 2015, le nombre de bénéficiaires du RIS (69 en 2015) a augmenté de 228,6 % à Estaimpuis.

Cette augmentation est de 89 % en Hainaut, 66,4 % en Wallonie et 49,8 % en Belgique.

## 9. Flux transfrontaliers (au 01/01/2018)

Part de non belges (%) : 32.47 %.

Etranger Intra E.U. : **32.05 %.**

Etranger Extra E.U. : **0.42 %.**

## 10. Enseignement

Estaimpuis compte 7 établissements scolaires sur son territoire :

5 écoles communales : Néchin, Leers-Nord, Estaimpuis, Estaimbourg, Evregnies ;  
2 écoles de la communauté française enseignement spécial implantées sur Leers-Nord.

<sup>8</sup> <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil.php>

<sup>9</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



### **11. Loisirs et sports**

- **Piscine** : 1 ;
- **Complexes sportifs** : 3 ;
- **Salle de fitness** : 2 ;
- **Clubs sportifs** : 33 ;
- **Centres équestres** : 7 ;
- **Bibliothèque** : 1.

#### **Evènements culturels :**

- Allumoirs : Par village d'août à octobre ;
- Fête de l'été : Maison du Canal, Leers-Nord, 21 juin ;
- Grande fête médiévale : Saint-Léger, fin septembre ;
- Jumelage et fête des Satcheux : Leers-Nord, septembre ;
- Journées du patrimoine, septembre ;
- ...

### **12. Commerce de nuit**

- **Dancing** : 1 ;
- **Magasins de nuit – Tabacs shop** : 4 ;
- **Débits de boisson et restaurants** : 23.

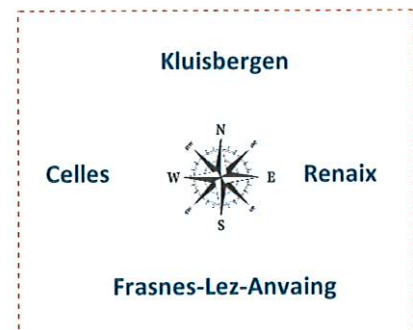
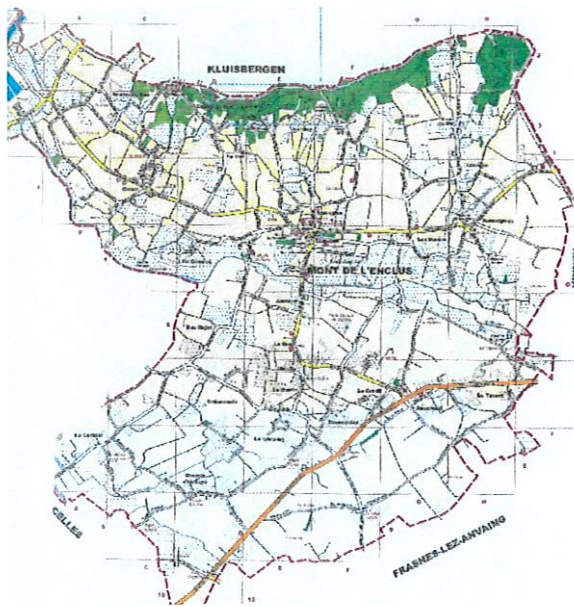
### **13. Tourisme - hôtellerie**

1 hôtel et 2 gîtes.

## I. Description de l'environnement de la commune de MONT-DE-L'ENCLUS

### 1. Localisation

#### Situation géographique<sup>1</sup>



L'entité du Mont-de-l'Enclus<sup>2</sup> est une commune francophone de Belgique située en Région wallonne dans la province du Hainaut.

L'entité est traversée par :

- Par un axe routier, la RN48 reliant Tournai à Renaix.

Pour rappel, la commune de Mont-de-l'Enclus se compose de quatre villages : Amougies, Anseroeul, Orroir et Russeignies.

<sup>1</sup> Carte de la zone – <https://montdelenclus.be/commune/administration/horaire-acces/>

<sup>2</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mont-de-l'Enclus>

## 2. Superficie

### Superficie globale

Mont-de-L'Enclus	26,93 Km <sup>2</sup>
------------------	-----------------------

## 3. Réseau routier<sup>3</sup>



### 3.1 Routes nationales

L'entité du Mont-de-L'Enclus est traversée par la RN48.

### 3.2 Autres routes

L'entité d'Estaimpuis (4 anciennes communes) comprend également 94Km de routes communales et 5 Km de routes régionales.

### 3.3 Autres voies de communication

L'entité du Mont-de-L'Enclus ne dispose pas d'autre voie de communication. L'Escaut passe 650 m sur le territoire.

## 4. Frontière

L'entité de Celles ne dispose d'aucune frontière avec la France mais d'une frontière linguistique avec Kluisbergen et Renaix.

<sup>3</sup> Carte disponible sur [geoportail.wallonie.be/walonmap](http://geoportail.wallonie.be/walonmap)

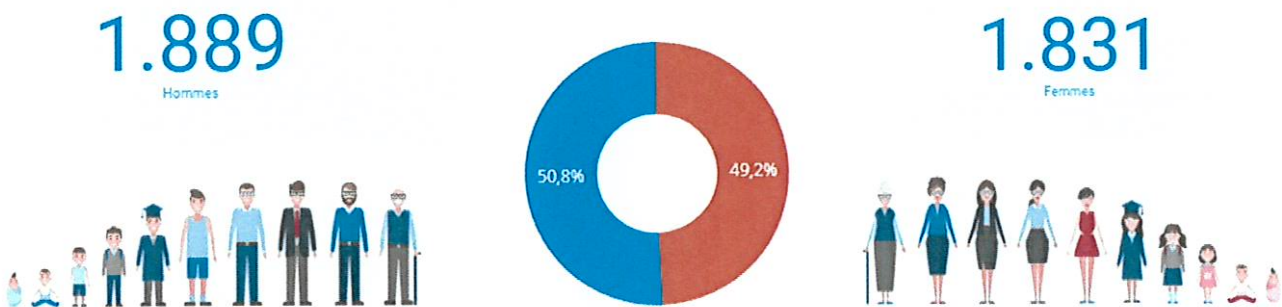
**II. Données de la population<sup>4</sup>**

**1. Nombre d'habitants**

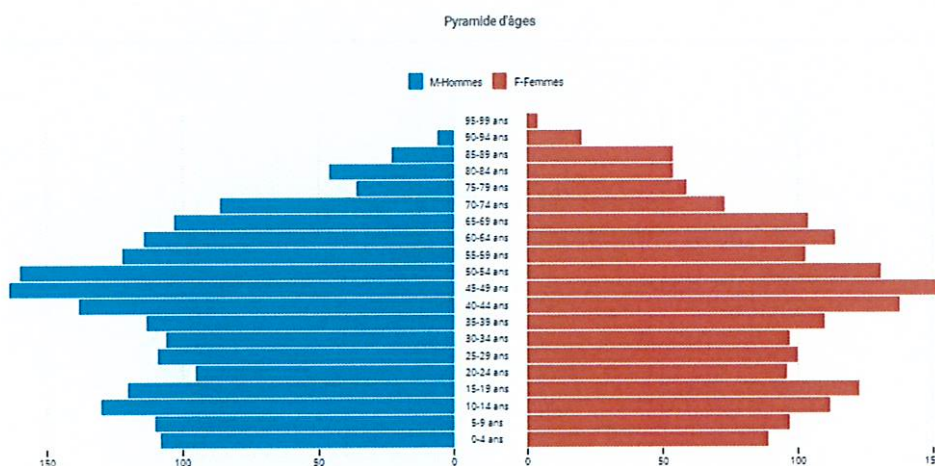
Au 01.01.2018



**2. Répartitions hommes – femmes**



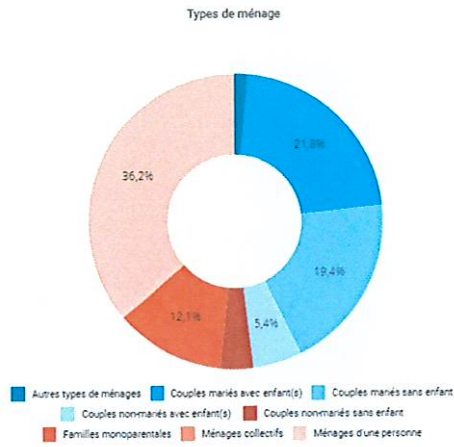
**2.1 Pyramide d'âges**



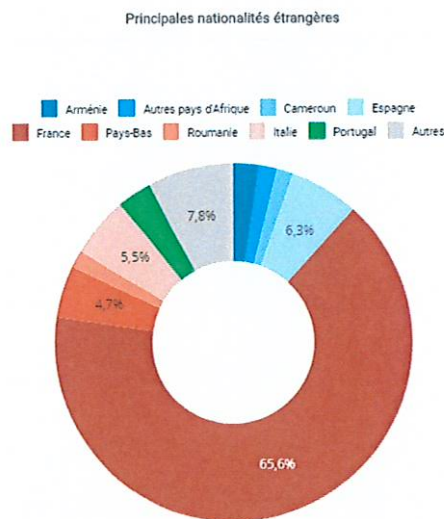
<sup>4</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population>

### 3. Densité de population

#### 3.1 Types de ménage

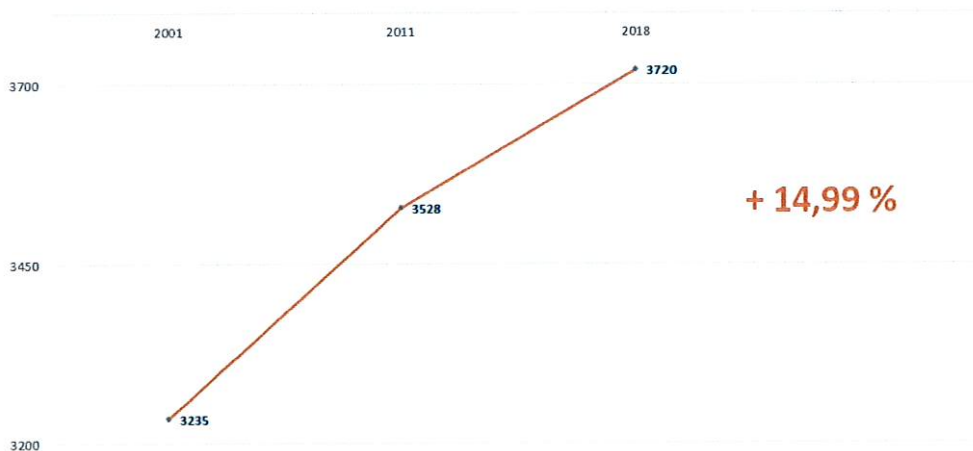


#### 3.2 Principales nationalités étrangères

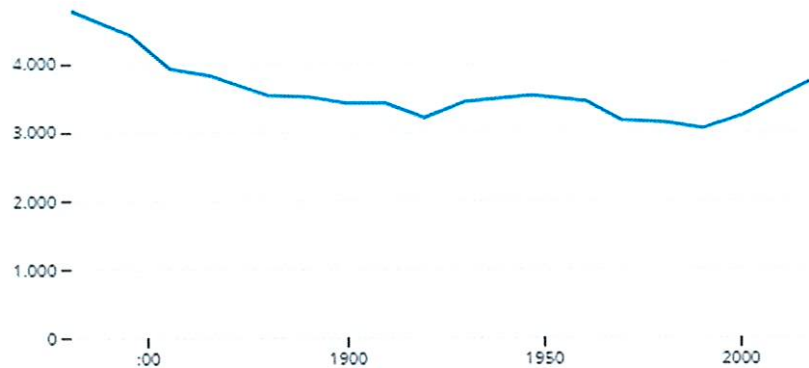


### 4. Evolution du nombre d'habitants

Evolution de la population depuis 2001



Evolution de la population depuis 1831



### III. Données socio-économiques

#### 1. Agriculture<sup>5</sup>

L'entité du Mont-de-l'Enclus est une commune rurale principalement agricole dont sa superficie est utilisée à 81% à des fins agricoles. 36 exploitations y sont encore recensées. Ces exploitations sont en majorité mixte c'est-à-dire cultures et élevages.

La superficie agricole utilisée est de 1 690 hectares. La superficie moyenne par exploitation est donc de 34 hectares, ce qui est inférieur aux moyennes du Hainaut et de la Wallonie.

#### 2. Industrie<sup>6</sup>

Plusieurs entreprises familiales liées à l'agriculture sont implantées sur la commune : entreprises de travaux agricoles et commerces de bétails.

Quelques petites PME actives dans le secteur de la construction métallique, bâtiment et le textile sont installées sur le territoire.

Sélection meuble est une grande entreprise de commerce de meubles située au centre de la commune à Amougies avec pas moins de 13.000 m<sup>2</sup> d'exposition.

En décembre 2015, la commune de Mont-de-l'Enclus compte 65 établissements assujettis à l'ONSS. Ces entreprises constituent 0,2 % des établissements du Hainaut. Parmi ces entreprises, 72,3 % appartiennent au secteur tertiaire, 26,2 % au secteur secondaire et 1,5 % au secteur primaire.

<sup>5</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)

<sup>6</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



À l'échelle du Hainaut et de la Wallonie, les répartitions sont de respectivement 1,2 % et 1,5 % pour le secteur primaire, 18,7 % et 18 % pour le secteur secondaire, 80,1 % et 80,5 % pour le secteur tertiaire.

C'est le secteur du commerce de détail qui concentre le plus grand nombre d'entreprises à Mont-de-l'Enclus (7).

Les 65 établissements occupent 410 travailleurs, soit 0,1 % des travailleurs hainuyers.

Le taux de création d'entreprises à Mont-de-l'Enclus en 2015 est de 7,4 %. Le taux de création est moins élevé que ceux du Hainaut (9,2 %), de la Wallonie (9,0 %) et de la Belgique (9,1 %).

Le taux de cessation est quant à lui de 4,7 %, soit plus faible que ceux du Hainaut (8,2 %), de la Wallonie (7,5 %) et de la Belgique (6,8 %).

En effectuant le calcul : "taux de création – taux de cessation", on en arrive à un écart de 2,7 pour Mont-de-l'Enclus, 1 pour le Hainaut, 1,5 pour la Wallonie et 2,3 pour le pays. En 2015 à Mont-de-l'Enclus, il y a donc eu davantage de nouvelles entreprises qui se sont implantées que de départ d'entreprises.

Depuis 2005, les taux de création et de cessation ont varié au cours des années. Après une chute importante du taux de création en 2008, celui-ci tend à ré-augmenter jusqu'en 2015.

### 3. Les secteurs de service<sup>7</sup>

- Marchés publics : 1 ;
- Bureau de poste : 1 ;
- Agence bancaire : 1 ;
- Bureau d'assurance : 2 ;
- Débit de boisson : 5 ;
- Magasins de moyenne surface : 2 ;
- Grande surface : 1 (Okay) ;
- Bureau de mutualité : 1 ;
- Pharmacie : 1 ;
- Friterie : 1 ;
- Salle de banquet : 3 ;
- Maison d'hébergement pour enfants et adolescents : 3 ;
- Station-service : 1 ;
- Réseau scolaire (Nombre) : 1 école libre subventionnée ;

<sup>7</sup> Recensement effectué par nos antennes de proximité au sein de leur commune

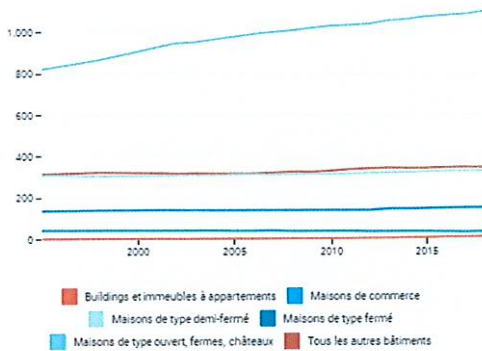
#### 4. Type d'habitat

Nombre de bâtiments en 2018

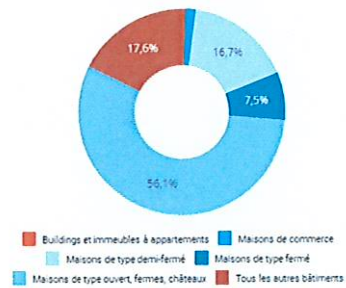
# 1.954



Evolution du nombre de bâtiment selon le type



Bâtiments par type en 2018



#### 5. Revenus moyens

Revenu moyen par habitant

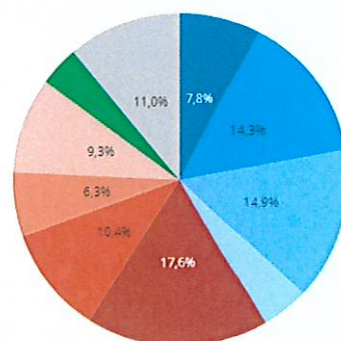
# 17.336 ↑0.7%

Déclarations 2016, revenus 2015 en euro. Evolution par rapport à l'année précédente.

#### 6. Emploi

Entreprises assujetties à la TVA par type

- Activités de services administratifs et de soutien
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Autres activités de services
- Commerce/ réparation d'automobiles et de motocycles
- Construction
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Information et communication
- Autres

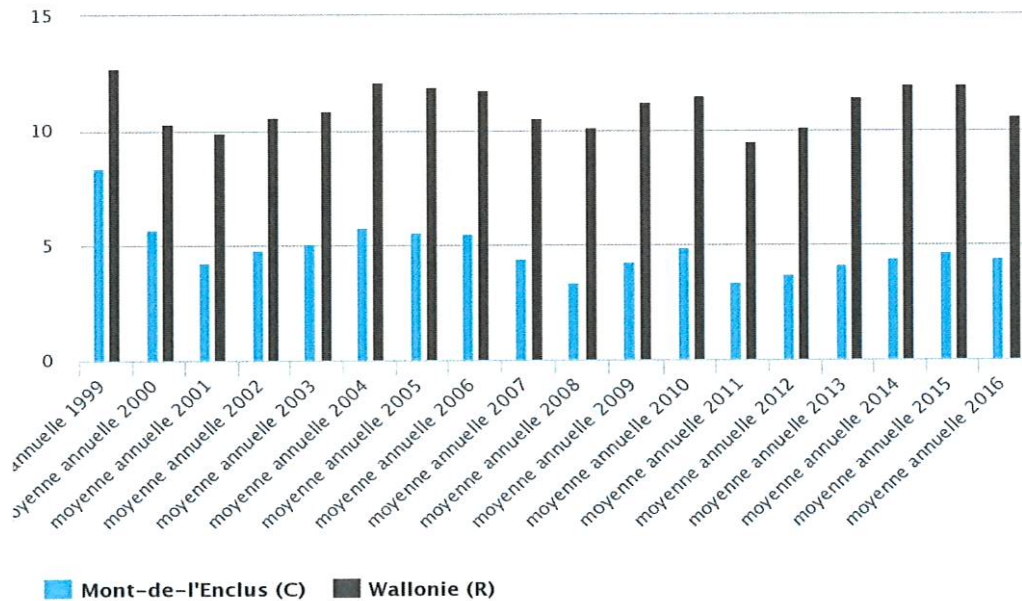


Indépendants (% population active)



## 7. Chiffres du chômage<sup>8</sup>

### Taux de chômage BIT des 15-64 ans (%)



IWEPS | Comptes de l'emploi wallon, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (EFT)

## 8. Nombre de minimexés<sup>9</sup>

Ramenée à la population des 18 à 64 ans, la part des bénéficiaires du RIS à Mont-de-l'Enclus s'élève à 0,7 %. Elle est de 4,6 % en Hainaut, 4,1 % en Wallonie et 2,7 % en Belgique.

Entre 2005 et 2015, le nombre de bénéficiaires du RIS (15 en 2015) a augmenté de 36,4 % à Mont-de-l'Enclus.

Cette augmentation est de 89 % en Hainaut, 66,4 % en Wallonie et 49,8 % en Belgique.

## 9. Flux transfrontaliers

Aucune donnée collectée.

## 10. Enseignement

Mont-de-l'Enclus compte 1 établissement scolaire : 1 école libre subventionnée située sur Anseroeul.

## 11. Loisirs et sports

- Piscine : 1 ;
- Salle de fitness : 1 ;

<sup>8</sup> <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil.ph>

<sup>9</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



- **Clubs sportifs** : 5 ;
- **Bibliothèque** : 1.

### **Evènements culturels :**

- La commune organise un festival musical dans le courant du mois d'août ;
- Durant la période estivale (Juin - Juillet - Août), la commune organise les promenades musicales à l'Enclus du haut chaque dimanche après-midi ;
- Début septembre, la Ferme du Harby organise son Harby Farm Festival à Anseroeul (Festival de musique folk) ;
- La commune est régulièrement traversée par des courses cyclistes dont les grandes classiques flamandes (Het Nieuwsblad, Kuurne-Bruxelles-Kuurne, le Tour des Flandres, etc...) soit une vingtaine de courses par an ;
- Brocante de septembre à Amougies.

### **12. Commerce de nuit**

- **Débit de boisson et restaurant** : 5 cafés + 7 restaurants ;

### **13. Tourisme – hôtellerie**

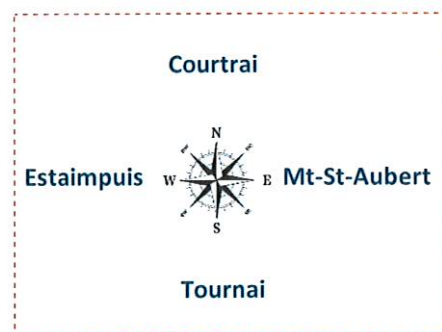
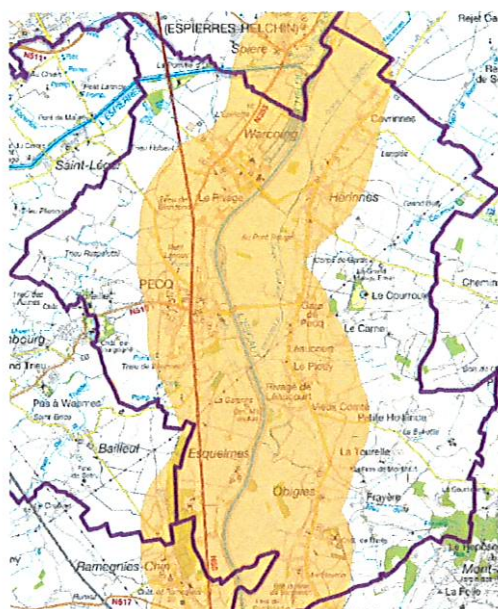
En 2016, la commune de Mont-de-l'Enclus a enregistré 5 171 arrivées touristiques pour un total de 13 715 nuitées. La durée moyenne d'un séjour dans la commune est de 2,7 nuitées.

8 gîtes et un centre d'hébergement de grande capacité (80 lits), le centre protestant.

## I. Description de l'environnement de la commune de PECQ

### 1. Localisation

#### Situation géographique<sup>1</sup>



L'entité de Pecq<sup>2</sup> est une commune francophone de Belgique située en Région wallonne dans la province du Hainaut. Elle se situe entre Mouscron et Tournai.

L'entité est traversée par :

- Par un fleuve, l'Escaut dont les berges ont subi des rectifications de son tracé. Les anciennes parties non navigables du fleuve, appelée aussi localement « coupures » ou « bras morts », procurent des sites de pêche et de promenade ;
- Par une route rectiligne, la N50 Tournai - Courtrai, où des îlots ont été construits, pour tenter de diminuer la vitesse des véhicules dans la traversée de l'agglomération ;

---

Pour rappel, la commune de Pecq se compose de cinq villages : Esquelmes, Hérinnes, Obigies, Pecq et Warcoing.

---

<sup>1</sup> Carte de la zone – [www.afsca.be/ai-ia/fr/Pecq.asp](http://www.afsca.be/ai-ia/fr/Pecq.asp)

<sup>2</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pecq>

## 2. Superficie

### Superficie globale

Pecq	32,91 Km <sup>2</sup>
------	-----------------------

## 3. Réseau routier<sup>3</sup>



### 3.1 Routes nationales

L'entité de Pecq est traversée par les RN :

- RN50
- N353
- N510
- N511

### 3.2 Autres routes

L'entité de Pecq (5 communes) comprend également 96 Km de routes communales et 14 Km de routes nationales.

### 3.3 Autres voies de communication

Voie fluviale (Escaut). Pas de ligne de chemin de fer.

<sup>3</sup> Carte disponible sur [geoportail.wallonie.be/walonmap](http://geoportail.wallonie.be/walonmap)



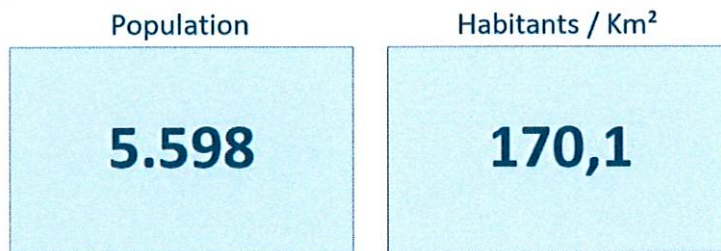
#### 4. Frontière

L'Entité de Pecq n'est pas limitrophe avec la France mais se situe seulement à 25 Km à l'ouest de celle-ci.

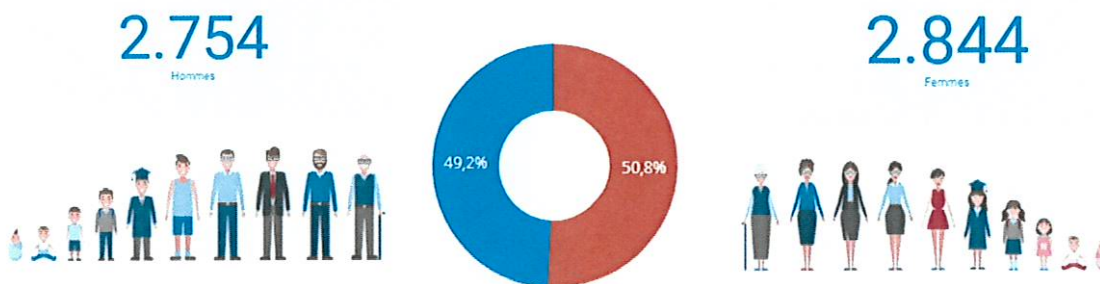
### II. Données de la population<sup>4</sup>

#### 1. Nombre d'habitants

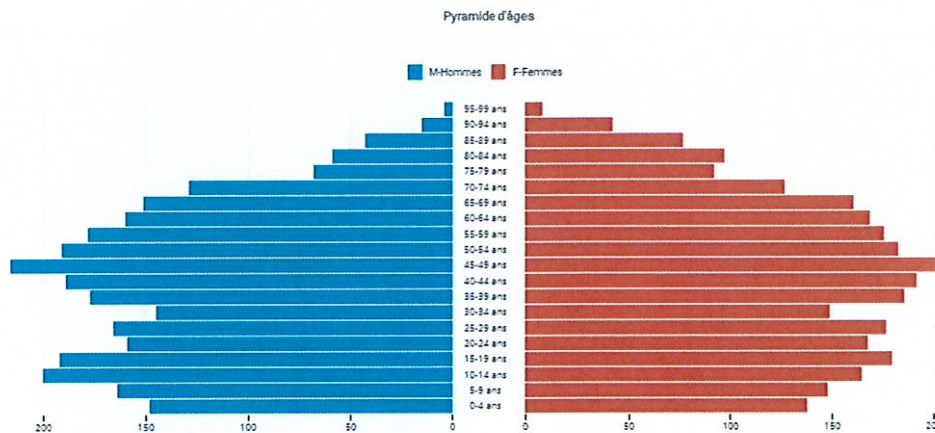
Au 01.01.2018



#### 2. Répartitions hommes – femmes



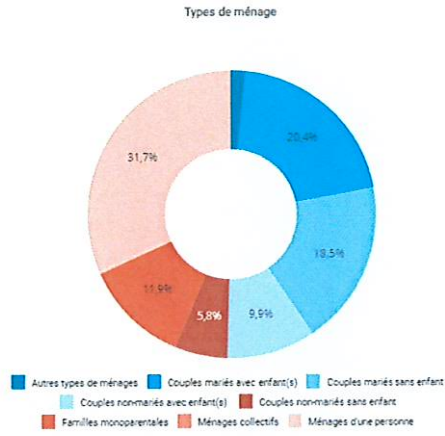
#### 2.1 Pyramide d'âges



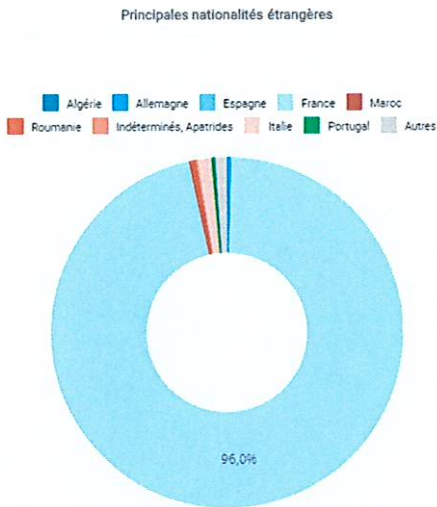
<sup>4</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population>

### 3. Densité de population

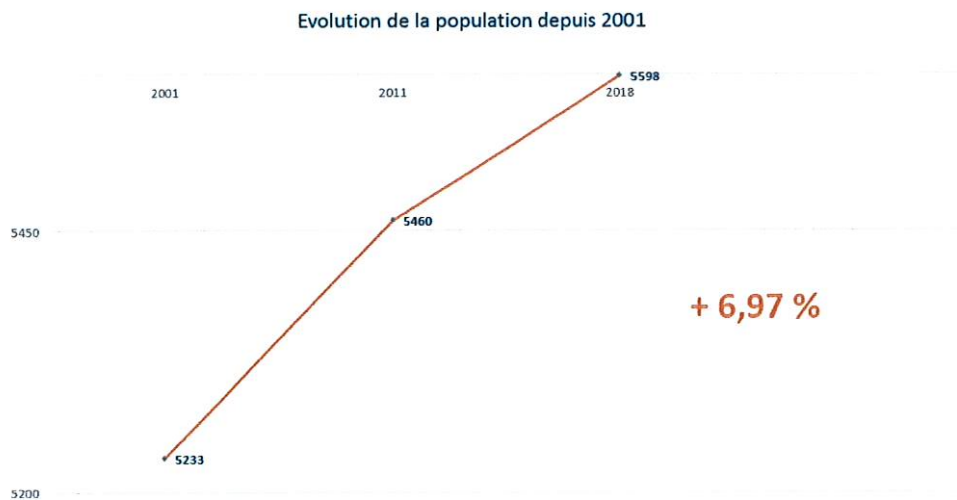
#### 3.1 Types de ménage



#### 3.2 Principales nationalités étrangères

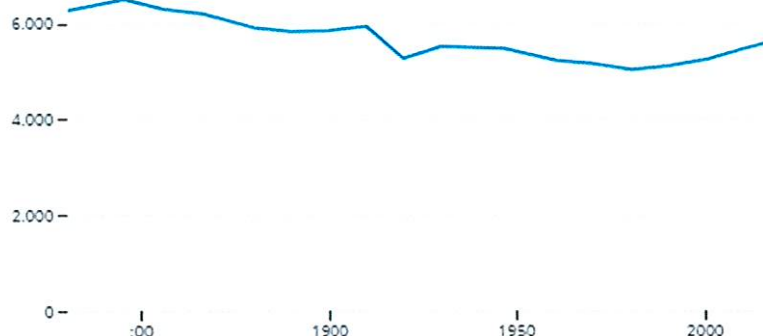


### 4. Evolution du nombre d'habitants





Evolution de la population depuis 1831



### III. Données socio-économiques

#### 1. Agriculture<sup>5</sup>

En 2018, la commune de Pecq compte 59 exploitations agricoles pour une superficie agricole utilisée de 3.008 hectares. La superficie moyenne par exploitation est de 54 hectares, ce qui est comparable aux moyennes du Hainaut et de la Wallonie.

#### 2. Industrie<sup>6</sup>

En décembre 2015, la commune de Pecq compte 151 établissements assujettis à l'ONSS. Parmi ces entreprises, 68,2 % appartiennent au secteur tertiaire, 28,5 % au secteur secondaire et 3,3 % au secteur primaire.

A l'échelle du Hainaut et de la Wallonie, les répartitions sont de respectivement 1,2 % et 1,5 % pour le secteur primaire, 18,7 % et 18 % pour le secteur secondaire, 80,1 % et 80,5 % pour le secteur tertiaire.

C'est le secteur des travaux de construction spécialisés qui concentre le plus grand nombre d'entreprises à Pecq (21), suivis du commerce de détail (13) et de la restauration (13).

Les 151 établissements occupent 1 366 travailleurs, soit 0,4 % des travailleurs hainuyers. Le taux de création d'entreprises à Pecq en 2015 est de 6,1 %. Le taux de création est moins élevé que celui du Hainaut (9,2 %), de la Wallonie (9,0 %) et de la Belgique (9,1 %).

Le taux de cessation est quant à lui de 7,4 % à Pecq, soit plus faible que celui du Hainaut (8,2 %), identique à celui de la Wallonie et légèrement supérieur à celui de la Belgique (6,8 %).

<sup>5</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)

<sup>6</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



En effectuant le calcul : "taux de création - taux de cessation", on en arrive à un écart de - 1,3 pour Pecq, 1 pour le Hainaut, 1,5 pour la Wallonie et 2,3 pour le pays. Il y a donc eu en 2015 à Pecq davantage d'entreprises qui ont fermé que de création de nouvelles entreprises.

Depuis 2005, les taux de création et de cessation ont varié au cours des années. On peut toutefois noter une légère tendance générale à la baisse pour le taux de création.

P.A.C.O. (Port autonome du centre et L'Ouest Zone 1 – La Lys et le Haut -Escaut).

Il s'agit d'une zone portuaire. Le responsable est le SPW – Direction des voies hydraulique de Tournai. et Agri port de PECQ

Acteurs : L'Europe, S.A. COSUCRA, HUILE VANDENPUTTE (Mouscron)

Il va accueillir un centre de recyclage du Plâtre unique en Wallonie. La demande de permis est en cours. Le projet est porté par l'entreprise DUFOUR, IPALLE et le Groupe SUEZ.

Caractéristique technique du Quai :

Longueur : 220 mètres, Hauteur de 2,1 m, Surface 2.750m<sup>2</sup>

### 3. Les secteurs de service<sup>7</sup>

- Marchés publics : 1 - le jeudi matin (moins de 10 ambulants) ;
- Bureau de poste : 1 ;
- Agence bancaire : 4 ;
- Salle de jeux : 3 ;
- Bureau d'assurance : 3 ;
- Débit de boisson : 7 ;
- Bar de nuit : 2 ;
- Dancing : 2 ;
- Magasins de moyenne surface : 2 ;
- Bureau de mutualité : 2 ;
- Pharmacie : 3 ;
- Friterie : 3 ;
- Pizzeria : 2 ;
- Salle de banquet : 4 ;
- Station-service : 2 ;
- Complexe sportif : 3 ;
- Réseau scolaire (Nombre) : 3 (Communale, Communauté Française et Paroissiale) ;

### 4. Type d'habitat

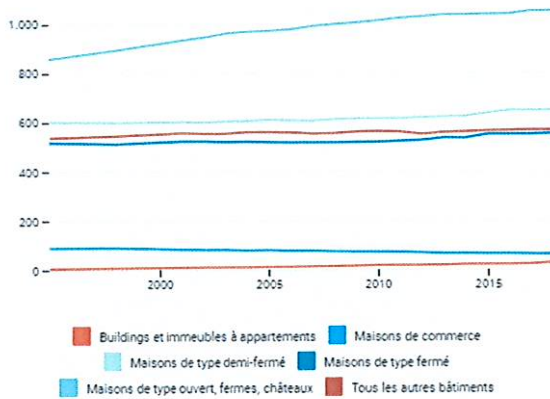
Nombre de bâtiments en 2018

2.905

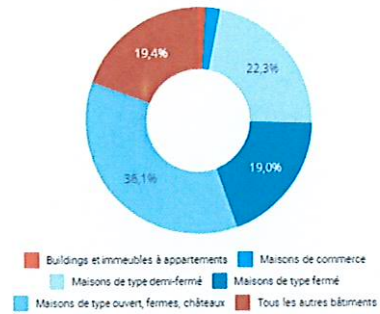
<sup>7</sup> Recensement effectué par nos antennes de proximité au sein de leur commune



Evolution du nombre de bâtiment selon le type



Bâtiments par type en 2018



## 5. Revenus moyens

### Revenu moyen par habitant

**16.476** ↑0.2%

Déclarations 2016, revenus 2015 en euro. Evolution par rapport à l'année précédente.

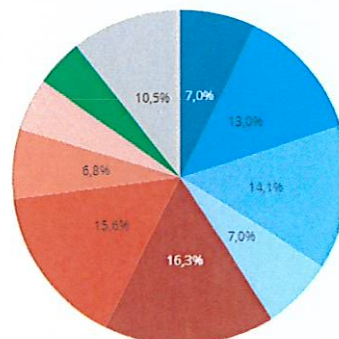
## 6. Emploi

Indépendants (% population active)

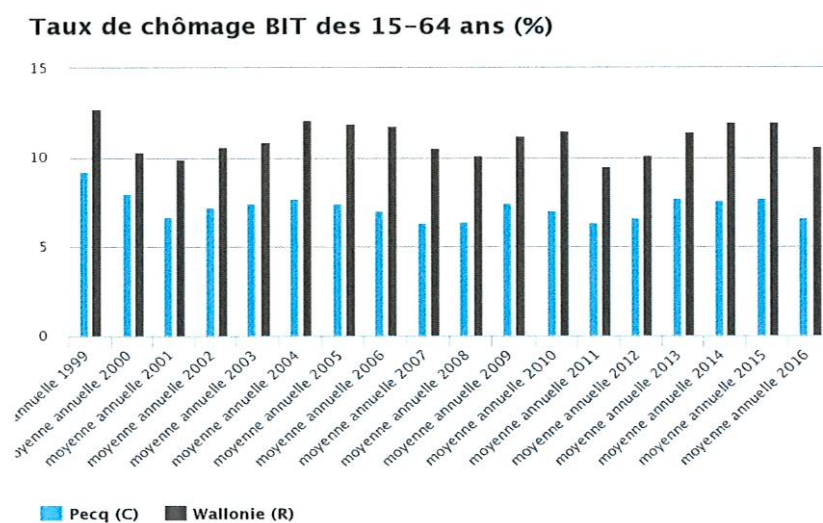


Entreprises assujetties à la TVA par type

- Activités de services administratifs et de soutien
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Autres activités de services
- Commerce/ réparation d'automobiles et de motocycles
- Construction
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Transports et entreposage
- Autres



## 7. Chiffres du chômage<sup>8</sup>



IWEPS | Comptes de l'emploi wallon, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (EFT)

## 8. Nombre de minimexés<sup>9</sup>

Ramenée à la population des 18 à 64 ans, la part des bénéficiaires du RIS s'élève à 1,7 % à Pecq. Elle est de 4,6 % en Hainaut, 4,1 % en Wallonie et 2,7 % en Belgique.

Entre 2005 et 2015, le nombre de bénéficiaires du RIS (55 en 2015) a augmenté de 120 % à Pecq.

Cette augmentation est de 89 % en Hainaut, 66,4 % en Wallonie et 49,8 % en Belgique.

## 9. Flux transfrontaliers

Aucune donnée collectée.

## 10. Enseignement

Pecq compte 6 établissements scolaires sur son territoire : 5 dédiés à l'enseignement maternel et primaire et 1 pour le secondaire.

- 3 écoles communales : Pecq, Warcoing et Obigies ;
- 2 écoles paroissiales : Pecq et Hérinnes (2 sites mais une direction) ;
- 1 écoles Communautés Française enseignement spécial (Trèfle).
- 1 Pensionnats de la Communautés Française.

## 11. Loisirs et sports

- Clubs sportifs : / - (voir plus haut) ;
- Centres équestres : 2 ;

<sup>8</sup> <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil.php>

<sup>9</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)



- **Bibliothèque** : 1 derrière la Commune de PECQ.

### **Evènements culturels :**

- Les Fêtes d'Obigies (Descente de la LEFFE) ;
- Stockcars de Pecq ;
- Télévie à Hérinnes ;
- Ducasse de Léaucourt ;
- Fête de l'Escaut à Esquelmes ;
- ...

### **12. Commerce de nuit**

- **Café de nuit** : 2 ;
- **Dancing** : 2 ;
- **Magasin de nuit** : 1 ;
- **Débit de boisson et restaurant** : 5 (Escanquilles, Plan B, Quatre saisons, Bulteau et Carthage) ;

### **13. Tourisme – hôtellerie**<sup>10</sup>

En 2016, la commune de Pecq a comptabilisé 613 arrivées touristiques pour un total de 1.865 nuitées. La durée moyenne de séjour était donc de 3 nuitées.

6 gîtes + 1 (en projet).

<sup>10</sup> [www.hainaut-developpement.be](http://www.hainaut-developpement.be)

**Zone de Police du Val de l'Escaut**

Criminalité &amp; Accidents par mois

	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
<b>Vol dans bâtiment</b>	26	3	4	7	23	11	11	17	10	11	8	9	140
Vol dans habitation	22	2	4	7	21	10	11	17	8	10	8	9	129
Vol dans entreprise ou commerce	2	1	0	0	2	1	0	0	1	1	0	0	8
Vol dans un service public ou administratif	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
<b>Autres faits</b>	34	34	43	59	67	59	50	42	30	49	34	42	543
Problèmes familiaux	17	14	20	32	31	34	28	23	17	19	13	17	265
Disparition inquiétante	4	3	2	5	4	1	3	0	1	2	0	0	25
Appel au secours	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	5
Autre fait	2	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	6
Différend entre voisins	2	8	3	4	13	4	2	4	2	5	1	4	52
Surveillance	0	0	0	2	2	1	1	2	0	1	0	0	9
Urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	5
Abandon du toit conjugal	1	1	0	2	2	0	0	0	2	3	1	0	12
Aide aux personnes en général	1	1	9	3	4	5	3	2	3	5	5	8	49
Appels intempestifs	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code rural et forestier	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	4	1	8
Découverte explosifs (obus, ...)	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2	6
Devoirs subséquents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Différend entre personnes	0	1	1	3	1	3	2	4	1	4	4	1	25
Droit de visite	1	1	3	1	1	2	0	0	1	3	0	0	13
Expulsion	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Fausse monnaie	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Fugue	1	0	1	4	0	3	7	1	0	1	1	1	20
Fuite de gaz	0	0	0	0	1	2	1	2	0	0	0	0	6
Harcèlement	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Indiscipline	1	0	1	0	1	0	2	1	1	2	0	2	11
Manifestation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Menaces envers personnes - Injures	1	3	1	2	4	2	1	1	0	1	3	1	20
<b>Criminalité liée aux véhicules</b>	8	7	4	3	6	6	7	8	8	6	11	5	79
Dégradations de véhicules	3	4	1	2	3	0	2	2	2	0	5	3	27
Vol dans - sur véhicules	2	1	1	0	0	4	3	1	1	4	3	0	20
Véhicule volé retrouvé	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	2	0	6
Vol de carburant	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Vol de moto	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Vol de remorque	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3
Vol de véhicule	1	0	1	0	1	1	0	1	1	1	1	0	8
Vol garage	1	1	0	0	2	1	1	1	1	1	0	2	11
<b>Total</b>	68	44	51	69	96	76	68	67	48	66	53	56	762



Police

## Zone de Police du Val de l'Escaut

Phénomènes particuliers par mois

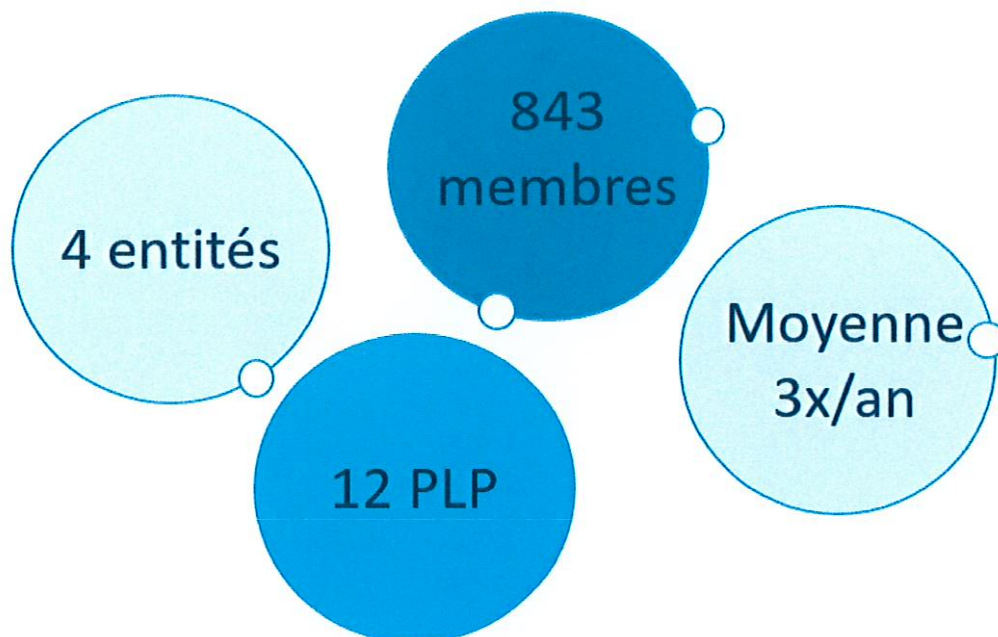
Natures	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
Vente, usage et détention de drogues	1	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	5
Vol garage	1	1	0	2	1	1	1	1	1	0	0	2	11
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>16</b>
Natures	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
Abandon du toit conjugal	1	1	0	2	2	0	0	0	0	2	3	0	12
Accident avec délit de fuite	3	2	2	8	2	12	3	1	2	3	6	3	47
Accident dégâts matériels	13	12	17	9	9	8	8	12	9	15	14	16	142
Autres atteintes à l'intégrité physique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
Conduite sous influence	0	0	2	1	0	1	0	0	0	1	0	2	7
Coups - Blessures et Bagarres	4	1	4	4	5	4	6	2	1	2	6	1	40
Dégâts par un animal envers animaux	0	0	1	0	2	0	0	0	1	1	1	0	6
Homejacking	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Meurtres - Décès suspects	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Suicide	1	0	1	0	1	0	0	2	1	1	1	1	9
Tentative de suicide	2	3	3	3	3	1	3	1	2	0	0	0	21
Végétation en feu	0	0	0	1	1	2	6	4	2	2	1	0	19
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>307</b>
Natures	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
Vol dans - sur véhicules	2	1	1	0	4	3	1	1	1	4	3	0	20
Vol de véhicule	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	8
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>28</b>
Natures	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
Accident avec blessés graves	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	4
Accident avec blessés légers	4	1	5	3	7	3	4	5	2	6	2	5	47
Alarme incendie bâtiment	1	1	0	1	0	1	2	1	0	1	0	0	8
Conduite irresponsable	1	2	0	5	2	3	6	4	1	2	0	0	26
Stationnement	6	5	7	8	13	5	2	6	3	1	7	4	67
Violation de domicile	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	4
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>156</b>





## PLP Val de l'Escaut

Entité	Village	Nbre membres	Nbre réunions
Estaimpuis	Bailleul	30	2-3 x/an
	Estaimbourg	74	2-3 x/an
	Estaimpuis centre	195	2-3 x/an
	Evregnies	121	2-3 x/an
	Leers-Nord	111	2-3 x/an
	Néchin	97	2-3 x/an
	Saint-Léger	121	2-3 x/an
	ZI du Quevaucamps	11	2-3 x/an
Pecq	Hérinnes	27	4-6 x/an
Celles	Molenbaix		Plus actif
	Escanaffles	17	1 x/an
Mont de l'Enclus	Amougies	27	2-3 x/an
	Anserooul	12	2-3 x/an
	Orroir		En cours de construction





DATE	PARTENAIRE	OBJET
Inconnue	ZP Tournaisis	Lutte contre les nuisances consécutives à la présence de discothèques sur leur territoire
01/07/2003	POLFED - CIA	Participation de la POLLOC à la composition et au fonctionnement du CIA
10/10/2003	UPC – ZP Arro Tournai	Création de liens entre les ZP de l'arrondissement judiciaire de Tournai, les UPC et le Dirco
18/02/2004	TEC Hainaut	Sécurité des personnes – Echanges d'informations
03/06/2004	SPC – ZP Arro Tournai - Douanes	Création de liens entre les ZP de l'arrondissement judiciaire de Tournai, la SPC, les services de douanes de Tournai et Mouscron et le Dirco
01/10/2004	DJT - SEDEE	Management de la scène de crime
10/2005	ZP Arro Tournai – SCA POLFED	Appui mutuel – Partage de ressources
18/01/2006	SCA/CIA Tournai – CIC Hainaut	Gestion des événements extraordinaires (attributions légales)
16/03/2006	ZP Mouscron	Répartition des constatations d'accidents de roulage sur les RN 511 et 512
17/04/2008	Dirco Tournai – ZP Arro Tournai	Détachement MP POLLOC auprès de POLFED (prolongation)
21/05/2008	SPF Justice - POLFED	Photos Prisons
14/10/2008	ZP Arro Tournai – WPR - Dirco	Développement des synergies existantes



13/11/2008	DCA Tournai	Chambres de sûreté
04/12/2008	Province de Hainaut – ZP Mouscron – ZP Comines-Warneton	Techno-Trolley
17/03/2009	ZP TOURNAISIS – ZP COMINES/W – Police Fédérale	Permanence SAPV
20/09/2010	Dircos – DAO – CGSU - GIS	Transfert de détenus
19/03/2012	ZP – Wallonie - POLFED	Sécurité routière
24/04/2012	Administration communale de Pecq - SPRL Trans Dépannage	Enlèvement et entreposage des véhicules abandonnés sur la voie publique
24/01/2014	Arrondissement judiciaire Tournai et POLFED	Task Force Locale
18/03/2014	ZP MOUSCRON	Répartition des constatations sur le zoning du Quevaucamps
23/12/2014	Ministère intérieur – Ministère défense – Ministère justice	Protocole destruction munitions
22/12/2016	CRT	Accord de coopération entre CRT et ZP VALES
07/02/2017	ZP MOUSCRON	Stand de tir
27/02/2017	Province de Hainaut - API	Appui Provincial Psychologique aux intervenants du Hainaut
01/03/2017	ZP MOUSCRON	Entraînements de Maîtrise de la violence avec et sans arme à feu
11/2017	PJF Mons-Tournai / Division Tournai	Mise à disposition des locaux d'audition video-filmées
11/2017	ZP MOUSCRON	Mise à disposition des locaux d'audition video-filmées



01/12/2017	Service de Psychologie Légale	Collaboration de recherche concernant le stress traumatique chez les policiers
18/01/2018	CRT	Avenant au protocole de coopération entre CRT et ZP VALES
19/02/2018	Administration communale d'Estaimpuis	Convention d'occupation du bien d'immeuble sis au 4B rue de Berne 7730 Leers-Nord
19/02/2019	Administration communale de Celles	Convention d'occupation du bien d'immeuble sis au 14 rue Parfait 7760 Celles
14/01/2019	ZP MOUSCRON	Convention cinémomètre
03/05/2019	ZP MOUSCRON – ZP TOURNAISIS ZP VAL DE L'ESCAUT – ZP COMINES WARNETON	Protocole général de coopération entre les zones de police Comines-Warneton, de Mouscron, du Tournaisis et du Val de l'Escaut dans le but d'optimiser le déploiement du personnel et des moyens (WAPI-POL@4)



**Protocole général de coopération entre les zones de police Comines-Warneton, de Mouscron, du Tournaisis et du Val de l'Escaut dans le but d'optimiser le déploiement du personnel et des moyens.**

La zone de police du VAL DE L'ESCAUT,  
représentée par le Conseil de Police,  
pour lequel agissent Daniel SENESAEL, Bourgmestre d'Estaimpuis et Président du Collège de Police, et  
Dominique DEBRAUWERE, Chef de Corps, ci-après dénommée "la zone du VAL DE L'ESCAUT",

et

La zone de police du TOURNAISIS,  
représentée par le Conseil de Police,  
pour lequel agissent Paul-Olivier DELANNOIS, Bourgmestre de Tournai et Président du Collège de  
Police, et Philippe HOOREMAN, Chef de Corps, ci-après dénommée "la zone de police du TOURNAISIS",

et

La zone de police de MOUSCRON,  
représentée par le Conseil de Police,  
pour lequel agissent Brigitte AUBERT, Bourgmestre de Mouscron et Présidente du Collège de Police,  
et Jean-Michel Joseph, Chef de Corps, ci-après dénommée "la zone de police de MOUSCRON",

et

La zone de police COMINES-WARNETON,  
représentée par le Conseil de Police,  
pour lequel agissent Alice LEEUWERCK, Bourgmestre de Comines-Warneton et Présidente du Collège  
de Police, et Sébastien Dauchy, Chef de Corps, ci-après dénommée "la zone de police de « COMINES-  
WARNETON",

conviennent ce qui suit :

**Article 1 (But)**

Ce protocole régit la déclaration d'intention et l'engagement entre les zones de police signataires en  
vue d'optimiser le déploiement du personnel et des moyens.

Sans préjudice des dispositions générales de la circulaire MFO2ter, le présent protocole ne lie que les  
zones de police de Comines-Warneton, de Mouscron, du Tournaisis et du Val de l'Escaut.

**Article 2 (Assistance réciproque)**



Les zones de police de Comines-Warneton, de Mouscron, du Tournaisis et du Val de l'Escaut déclarent leur accord de coopération tant dans les domaines opérationnels que non opérationnels.

**Article 3 (Mesures concrètes)**

Concrètement, chaque point faisant l'objet d'assistance réciproque sera détaillé dans une annexe distincte et ratifiée par les parties susmentionnées.

**Article 4 (Relations avec les autres autorités et parties prenantes)**

Le protocole d'accord est transmis pour information aux différents collèges de police et à l'autorité judiciaire au travers des conseils zonaux de sécurité.

**Article 5 (Durée de l'accord)**

Le présent accord entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une période d'un an reconductible tacitement.

Il peut être résilié en tout temps par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée.

**Article 6 (Disposition finale)**

Le présent accord est établi en neuf exemplaires et signé par les représentants de chacune des parties.

Chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire.

Un exemplaire est transmis au Ministre de l'Intérieur.

Fait à Pecq, le 03/05/2019

Pour la zone de police VAL DE L'ESCAUT :

Daniel SENESAEL  
Bourgmestre d'Estaimpuis  
Président du Collège de Police

  
Dominique DEBRAUWERE  
Commissaire Divisionnaire  
Chef de Corps



**Pour la zone de police du TOURNAISIS :**

Paul-Olivier DELANNOIS  
Bourgmestre de Tournai  
Président du Collège de Police

Philippe HOOREMAN  
Commissaire Divisionnaire  
Chef de Corps

**Pour la zone de police de Mouscron :**

Brigitte AUBERT  
Bourgmestre de Mouscron  
Présidente du Collège de Police

Jean-Michel JOSEPH  
Commissaire Divisionnaire  
Chef de Corps

**Pour la zone de police de COMINES-WARNETON :**

Alice LEEUWERCK  
Bourgmestre de Comines-Warneton  
Présidente du Collège de Police

Sébastien Dauchy  
Commissaire Divisionnaire  
Chef de Corps